This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Soc
1507
31.25

Godin - La Richesse au service du Peuple

Soc 1507.31.25

Harvard College
Library

FROM THE FUND GIVEN BY

ROBERT PARKER CLAPP

CLASS OF 1879

FOR BOOKS ON ECONOMICS

BIBLIOTHÈQUE DÉMOCRATIQUE

DIRECTEUR : M. VICTOR POUPIN.

GODIN

LA RICHESSE
AU SERVICE DU PEUPLE

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

PARIS

LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉMOCRATIQUE

9, place des Victoires, 9

30 centimes

45 CENTIMES RENDU FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE

1re édition. — 1874

14672

LA RICHESSE

AU SERVICE DU PEUPLE

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

BIBLIOTHÈQUE DÉMOCRATIQUE
DIRECTEUR : M. VICTOR POUPIN

GODIN

LA RICHESSE
AU SERVICE DU PEUPLE

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

PARIS
LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉMOCRATIQUE
9, PLACE DES VICTOIRES, 9
1874
Tous droits réservés.

Soc 1597.31.25

HARVARD COLLEGE LIBRARY
CLAPP FUND
May 31, 1927 B

GODIN

Le succès obtenu par *les Socialistes et les droits du travail* nous fait hâter la publication de ce nouveau volume : *la Richesse au service du peuple*, du même auteur.

Dans le premier ouvrage : la théorie; dans le second : l'exposé des voies et moyens pratiques. Ces deux livres de M. Godin se complètent et forment un remarquable plaidoyer en faveur de cette vérité que « la conquête du bien-être matériel est la plus sûre garantie que l'humanité puisse avoir de sa liberté morale. »

L'étude sérieuse des problèmes sociaux n'est encore en France que le partage d'un petit nombre d'esprits prévoyants. Un abîme est ouvert sous nos pieds. Les ingénieurs responsables vont-ils descendre dans le gouffre avec l'ardent désir d'étudier, de consolider, ou mieux de reconstruire? A quoi bon! Ne faudrait-il pas reconnaître tout d'abord

que si l'effondrement s'est produit, si chaque jour le cataclysme semble plus menaçant, c'est que notre vigilance première a été en défaut ; c'est que dans notre présomption, égale à notre ignorance et à notre paresse, une fois que nous avons improvisé des théories, systématisé nos haines, breveté nos préjugés, nous aimons à nous endormir infaillibles, au risque de nous réveiller éperdus ou perdus? Le plus souvent nos hommes d'État se sont approchés du cratère, avec un sourire de fatuité superbe, ou le menaçant d'un regard irrité, ou quelquefois même le souffletant du pied ; et, après avoir doctoralement constaté que si le volcan lance des flammes c'est qu'il recèle du feu, pour n'avoir pas d'aveux à faire, d'études à entreprendre, de consciences à déranger, on a tenté de boucher le Vésuve social, du moins on le cercle, on lui défend de gronder, de tressaillir, d'éclater, et l'on savoure la gloire d'avoir à peu près façonné un couvercle quand il fallait une soupape. Le jour où le gouvernement républicain, convaincu par l'évidence, créera un *ministère des questions sociales*, les ouvrages de M. Godin : — *Solutions sociales*, — *les Socialistes et les droits du travail*, — *la Richesse au service du peuple*, — feront partie de toutes les bibliothèques administratives.

VICTOR POUPIN.

LA RICHESSE
AU SERVICE DU PEUPLE

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

I.

LES ÉQUIVALENTS DE LA RICHESSE

C'est une vérité trop peu connue que l'ordre moral est intimement lié à l'organisation matérielle; tant que les institutions propres à mettre les hommes dans la voie pratique du bien ne seront pas fondées, les efforts tentés pour réaliser l'ordre moral seront marqués d'une impuissance proportionnelle à l'écart où l'on sera de la véritable organisation matérielle de ces institutions.

Quand l'homme souffre au physique, les fonctions du moral et de l'intelligence

souffrent ; l'être est amoindri dans son existence et incapable de la plénitude de ses facultés ; au lieu de s'élever alors à la vie intelligente et morale, son esprit est circonscrit dans les seules préoccupations de la vie physique.

La conquête du bien-être matériel est donc la plus sûre garantie que l'humanité puisse avoir de sa liberté morale.

Assurer le bien-être aux classes pauvres, aux classes ouvrières, est le but de toute sage économie sociale ; mais bien peu de ceux qui se sont préoccupés de cette question ont commencé par rechercher en quoi consiste le bien-être ; ils se sont bornés à émettre des théories hasardées qui, ne tenant aucun compte des lois véritables de la question, sont le plus souvent faites pour obscurcir le but à atteindre.

La science du bien-être ne repose pas sur des conceptions de l'imagination, elle repose sur la connaissance vraie des besoins de la vie humaine.

Les lois du bien-être sont inhérentes à l'espèce humaine ; il n'est pas besoin de faire de profondes théories pour déterminer en quoi elles consistent : aussi est-il

surprenant que ces lois soient si méconnues en théorie quand elles sont si bien comprises dans la pratique.

Il suffit d'examiner comment la créature humaine recherche et pratique le bien-être pour en avoir une juste idée. Les faits existent, ils sont patents ; à côté des privations imposées aux besoins de l'existence ; à côté de la pauvreté qui manque des choses pouvant rendre la vie agréable, ne voyons-nous pas la richesse pour laquelle abondent toutes les choses nécessaires à la vie ?

Pour elle, l'alimentation est saine et abondante ;

Les vêtements sont beaux, propres et bien faits ;

L'habitation est commode et agréable, la propreté y règne ;

Les pièces habitables ne sont livrées à aucune fonction gênante ;

Les soins de la famille sont rendus faciles par les gens de service ;

Des pièces particulières sont consacrées aux soins de l'enfance ;

D'autres pièces sont consacrées aux soins et aux fonctions du ménage ;

Des salles sont réservées aux amusements ;

Des jardins, des promenades entourent l'habitation et constituent le charme extérieur.

Tels sont les principaux éléments concourant à procurer le bien-être matériel.

Mais, pour jouir de toutes ces conditions de bien-être, il faut à la famille le milieu propre à en faciliter les moyens, et ce milieu c'est l'habitation.

Voilà pourquoi nous devons chercher à déterminer d'abord comment l'habitation peut servir à réunir ces avantages au profit des familles ouvrières qui, dans leur abandon et leur isolement actuels, ne peuvent atteindre à rien de semblable. Combien d'hommes, animés du reste de bonnes intentions, ont vanté malgré cela, et vantent encore, de nos jours, l'urgence de l'isolement de la famille du travailleur, comme seul moyen de conserver aux mœurs les formes d'un idéal impossible, objet des rêves de leur imagination : de petites maisons, un petit jardin, voilà pour beaucoup de philanthropes tout le bien-être qu'ils souhaitent à la famille de l'ouvrier.

Il ne suffit point cependant d'avoir un toit pour que les conditions propres à assurer le bien-être des masses soient réalisées? Non, cela suffit pour donner le jour à de malheureux petits êtres pour lesquels il n'est, dès la naissance, que privations et tortures; mais cela ne fait point que ces pauvres petits soient chaudement logés dès leur entrée en ce monde; cela ne fait point qu'ils soient bien vêtus, bien soignés et qu'une propreté constante soit faite autour d'eux; cela ne fait point qu'une bonne garde leur soit assurée pour guider leurs petits pas, pour les préserver de tout accident, pour répondre à leurs questions, et pour créer des distractions utiles à leur éducation, par des occupations en rapport avec le besoin de mouvement dont ils sont sans cesse agités.

Ah! combien ils se trompent ceux-là qui veulent laisser à la famille pauvre, qui a besoin de son travail de tous les jours et de tous les instants, la charge des fonctions les plus assidues, les plus délicates et les plus saintes de la vie! Quel contresens de vouloir que l'enfant ne relève que de sa famille, quand les pères et mères ne peuvent obtenir le salaire qui les fait vi-

vre que par des occupations actives, les obligeant à négliger les soins dus à l'enfant !*

Ne voyons-nous pas que la famille riche, dont le pain du jour est tout gagné, a des bonnes pour soigner ses enfants, des précepteurs pour les instruire, et que c'est là une condition de bien-être et de tranquillité pour les pères, les mères et les enfants ? Ne faisons donc pas de raisonnements contraires aux faits, profitons des leçons de l'expérience; les misères des familles pauvres, et abandonnées à leurs propres forces, sont trop traditionnelles depuis l'origine du monde, pour qu'il ne soit point déplacé de vanter encore le régime de l'isolement familial, et la pauvreté des conceptions de l'architecture domestique imaginées jusqu'ici.

Reconnaissons que l'amélioration du sort des classes ouvrières n'aura rien de réel tant qu'il ne leur sera pas accordé les *équivalents de la richesse*, ou, si l'on veut, des avantages analogues à ceux que la fortune s'accorde; armé de cette boussole, on peut marcher constamment dans la voie des choses qui sont à faire, on a un guide sûr de sa conduite.

Placer la famille du pauvre dans un logement commode ;

Entourer ce logement de toutes les ressources et de tous les avantages dont l'habitation du riche est pourvue ;

Faire que le logement soit un lieu de tranquillité, d'agrément et de repos ;

Remplacer, par des institutions communes, les services que le riche retire de la domesticité ;

Telle est la marche à suivre si l'on ne veut pas que les familles ouvrières soient perpétuellement exclues du bien-être qu'elles créent, auquel toute créature humaine a droit, et qu'il est dans les nécessités de notre époque de réaliser pour tous.

Les institutions propres à atteindre ce but se dessinent d'elles-mêmes lorsqu'on examine attentivement les conditions d'existence de la famille pauvre :

Le logement est insalubre et malpropre, parce que, au lieu d'être réservé au calme, nécessaire au repos et au bien-être des personnes, il sert d'atelier pour les travaux domestiques, de buanderie pour le lessivage. La rareté du linge fait du lavage une nécessité de tous les jours, de sorte que les miasmes qu'on extirpe du

linge pour faire la propreté retournent en buée dans l'atmosphère de l'habitation et dans les planchers et carrelages ; car la ménagère ne se fait pas faute de laver son appartement avec ce qu'elle appelle ses *eaux grasses*, elle trouve que cela nettoie bien ; c'est une propreté à la surface qui enveloppe la famille de principes morbides lui apportant la maladie, tuant l'enfance en bas âge, énervant l'ouvrier, l'enlevant à son activité et avivant ainsi, de plus en plus, les douleurs d'une pauvreté sans issue.

Le riche a une buanderie qui enlève au foyer domestique ces causes d'insalubrité, de saleté et de dégoût ; il faut donc pour le pauvre une buanderie accessible pour lui à l'égal de celle de la maison du riche, c'est-à-dire attenant à sa propre maison.

Les enfants en bas âge sont négligés forcément par les causes suivantes : défaut de linge, défaut de propreté, absence de soins généraux, isolement et abandon de la mère qui vaque à ses travaux.

Le riche obvie à tout cela par des nourrices et des bonnes ; il faut donc une nourricerie pour le pauvre dans sa propre

maison : c'est la crèche touchant à l'habitation.

Nous avons dit ce que l'enfant au berceau doit souffrir dans la maison du pauvre ; l'enfant qui marche n'est guère plus heureux : livré au plus complet abandon, presque nu ou en guenilles, il se roule sur la poussière du chemin ou patauge dans la boue du ruisseau, et souvent pour cela il est maltraité, battu, injurié ; nulles leçons, nuls soins intelligents ne viennent le relever de ses mauvaises habitudes et le diriger dans une meilleure voie ; l'enfant du pauvre est abandonné à lui-même, quand il n'est pas placé sous le régime violent de la répression paternelle ou maternelle ou de celle de ses frères et sœurs.

L'enfant du riche, quand il sait marcher, est guidé avec bienveillance par des personnes commises à cette fonction, sous les yeux de la mère ; des jouets sont à sa disposition, des amusements lui sont ménagés de manière à le préparer, à l'initier à la vie : il faut donc pour l'enfant du pauvre, et près de l'habitation de la mère, des salles où l'enfant reçoive ces premières leçons avec les soins les plus attentifs et les plus intelligents ; il faut, en déve-

loppant les facultés physiques par des exercices attrayants, préparer le corps de l'enfant à la culture facile de l'intelligence : ce sont les salles de garde et d'asile perfectionnées, et bien comprises, qu'il faut mettre à la portée de tous.

Comment se fait l'éducation de l'enfant pauvre quand, de cinq à douze ans, il peut aller à l'école ? Combien peu profitent des leçons du maître ou ne les reçoivent que dans des conditions imparfaites? Combien, arrivés à l'âge du travail productif, oublient le plus souvent le peu qu'ils ont appris et n'en peuvent faire aucun usage?

Si l'on se représente la population de ces villages embrassant souvent un rayon de plusieurs kilomètres, on verra combien de causes empêchent l'enfant de profiter des leçons de l'école, quand il y en a une ; combien de motifs légitimes viennent justifier l'indifférence apparente des pères et des mères : « N'est-il pas triste d'abandonner de pauvres enfants à eux-mêmes, pour un pareil trajet, par le mauvais temps, les mauvais chemins, par la pluie, par le froid, par la neige ? » Et quand il fait beau, que de motifs de re-

tard et même d'arrêt l'enfant ne trouve-t-il pas en chemin pour se dispenser des leçons du maître !

Par toutes ces causes, l'instruction éprouve de graves retards dans les campagnes, et si elle est plus développée dans les villes, cela tient surtout aux facilités que les enfants trouvent pour se rendre aux cours d'enseignement ; il faut donc aussi les écoles près de l'habitation.

Et il en est ainsi de toutes les choses servant au développement intellectuel et moral.

Toutes les mesures tentées pour favoriser le développement de l'espèce humaine, ne peuvent avoir qu'un lent et difficile accès au sein des campagnes ; et on ne peut songer à leur création, tant que de profondes modifications ne seront pas introduites dans l'organisation domestique et économique des populations.

Pour l administration parfaite de l'intérieur d'une maison, il faut une réunion de connaissances que ne peut posséder le personnel composant une seule famille. La salubrité, l'hygiène, la propreté et tous les soins domestiques intelligents qui sont l'apanage de la fortune, ne peu-

vent devenir le partage des masses, sans une organisation particulière des relations domestiques, qui, en concentrant toutes les fonctions, permettra de mettre l'intelligence, la science et le savoir au service de chacune des institutions indispensables au vrai bien-être de tous.

Pour donner à la pauvreté les équivalents de la richesse dont elle est privée, il ne faut pas seulement améliorer un côté déterminé de l'existence de la famille, par un fait d'association partielle; il faut améliorer les ressources de la famille de l'ouvrier dans son existence tout entière; et pour cela il faut s'élever à une conception supérieure de l'habitation humaine.

Car on conçoit que si les châteaux ont pu seuls réunir, et à grands frais, pour l'usage de quelques privilégiés de la fortune, les ressources nécessaires à la famille, on ne peut songer à donner ces ressources à tous les hommes par les mêmes moyens; on ne peut faire un château pour chaque ouvrier: il faut donc, pour une équitable répartition du bien-être, créer le palais dans lequel chaque famille et chaque individu trouveront ces

ressources et ces avantages réunis au profit de la collectivité.

Mais comment donner à l'habitation de chaque ouvrier les avantages qui n'existent que pour les privilégiés de la richesse?

Cela n'est possible qu'en ouvrant au capital de nouveaux moyens de se rendre utile, car si l'on ne peut faire des millionnaires de tous les travailleurs de l'industrie, il est pourtant possible de trouver une direction nouvelle à l'emploi du capital dans une voie encore inexplorée; voie profitable au capital lui-même et au plus grand bien de l'espèce humaine: la réforme de l'habitation est ce nouveau champ d'activité à ouvrir au capital et au travail?

Dans la première moitié de ce siècle, capital et travail ont créé la grande industrie et transformé les moyens de transports; ils ont créé les usines et les chemins de fer; il leur reste à entreprendre la réforme architecturale de l'habitation.

Nous avons vu que nulle amélioration n'est possible dans les demeures ouvrières abandonnées à l'incurie et aux ressources individuelles; le bien-être de

l'homme ne peut se réaliser dans ces conditions; la misère s'attache au milieu qui lui est propre; le capital n'a rien à faire là, l'Aumône seule peut y remplir son rôle.

Il faut donc sortir de ce milieu.

Voilà pourquoi le FAMILISTÈRE a été fondé.

Ne pouvant faire un palais de la chaumière ou du galetas de chaque famille ouvrière, nous avons voulu mettre la demeure de l'ouvrier dans un palais; le Familistère, en effet, n'est pas autre chose, c'est le *palais du travail*, c'est le PALAIS SOCIAL de l'avenir.

Ce qu'il n'est pas possible de faire au profit de familles éparpillées et sans lien, les améliorations qu'on ne peut introduire dans le tohu-bohu des habitations ouvrières, ni à la ville, ni à la campagne, ni dans les caves, ni dans les mansardes habitées; ce que ne permettent pas même les habitations ouvrières isolées les mieux construites, quel qu'en soit le système : le Familistère le permet, le *palais social* le rend possible, bien plus, il le rend nécessaire.

II

LE PALAIS SOCIAL

En décrivant les plans du premier *palais social*, aujourd'hui édifié, je n'entends pas présenter ses dispositions comme préférables à toutes autres que l'étude et l'expérience peuvent révéler. Ce n'est pas un modèle que je veux offrir à l'imitation des hommes, c'est plutôt un exposé des règles à observer dans l'édification de l'habitation sociale pour arriver à constituer le bien-être au profit de tous, et à donner aux plus pauvres familles les équivalents de la richesse.

Dès que l'idée du palais social aura suffisamment fait son chemin dans le monde, toutes les données économiques de la science sociale seront mises en présence pour choisir le lieu le plus convenable à l'édification de chaque palais. Leur emplacement sera subordonné à la nature des ressources des divers pays, aux convenances agricoles de la contrée,

combinées avec celles de l'industrie manufacturière ; de façon à faire concourir la position topographique du palais social à la plus grande somme de ressources possibles : l'association de l'agriculture et de l'industrie rendra cette mesure nécessaire.

L'emplacement du Familistère que j'ai fondé à Guise était marqué par les besoins de la population nouvelle, attirée par le développement régulier de l'industrie que j'y avais créée.

Le sol des prairies de la vallée de l'Oise, touchant aux propriétés bâties de la ville, fut choisi comme emplacement ; de manière que le Familistère compose aujourd'hui un nouveau quartier de la ville, au moyen de la nouvelle rue que j'ai ouverte et du pont que j'ai jeté sur l'Oise.

Le front du palais fait face à la ville sur une étendue de 180 mètres ; l'aile gauche a vue sur les jardins et sur les bâtiments de la manufacture ; l'aile droite, sur les jardins et les coteaux boisés qui bornent la vallée. La vue, derrière le palais, s'étend sur ses promenades, sur les prairies de la vallée de l'Oise et les grands arbres dont les méandres

de la rivière sont plantés, et sur les coteaux qui limitent l'horizon.

Le Familistère, ses dépendances et sa manufacture sont bâtis sur une propriété d'environ 18 hectares.

Le palais est situé au milieu de 6 hectares environ de jardins que l'Oise traverse et contourne sur les deux tiers de leur étendue : une partie de cette propriété est convertie en promenades, squares et jardins d'agrément ; une autre partie est consacrée à la culture des légumes et aux vergers.

Le plan général du Familistère comprend trois blocs de bâtiments principaux reliés entre eux.

Les motifs qui ont fait ainsi diviser le Familistère en trois parallélogrammes sont étrangers à ce qu'on pourrait considérer comme une règle d'architecture. Créer des logements pour 1,200 à 1,500 personnes pouvait être une entreprise téméraire. L'idée de relier entre eux des parallélogrammes se prêtait à un plan d'ensemble, qui pouvait se réaliser par des entreprises successives, et cela permettait, en même temps, de faire l'expérience réduite d'un fait trop nouveau pour ne

pas donner lieu à des enseignements pratiques, dont il y avait à tenir compte dans les développements ultérieurs de l'œuvre que je voulais fonder.

L'édifice des trois parallélogrammes dont le palais se compose renferme trois cours intérieures, autour desquelles s'élèvent le rez-de-chaussée et trois étages.

Le rectangle central a 65 mètres de façade et 40 mètres de profondeur; sa cour intérieure a 45 mètres de long et 20 mètres de large; les deux autres rectangles, formant les ailes du palais, sont en avant du premier, de manière à former une place devant la partie centrale. L'aile gauche a 50 mètres de façade et 38 mètres de profondeur, sa cour intérieure a 18 mètres de largeur et 30 mètres de longueur; l'aile droite, 54 mètres de façade et la même largeur que l'aile gauche. Le développement total du palais est de 450 mètres.

Les cours sont pavées d'un ciment dur et uni comme l'asphalte. Dix passages, au rez-de-chaussée, servent de communications entre les cours intérieures, la place centrale extérieure, la rue et les jardins; ces passages donnent accès en même

temps aux escaliers. Ces escaliers sont placés dans les angles des parallélogrammes; ils conduisent aux galeries qui, à chaque étage, servent de communications entre les logements.

Des corridors, allant d'une galerie à l'autre, font communiquer entre elles les trois cours intérieures, et permettent la circulation générale de la population dans toute l'étendue du palais.

III

DÉTAILS DE CONSTRUCTION

Le Familistère est construit sur le terrain d'alluvion dont se compose la vallée de l'Oise. Pour mettre l'édifice à l'abri des crues de la rivière, les caves qu'il renferme dans toute son étendue ont été construites au-dessus du sol même, et les abords du palais remblayés ensuite, de manière à élever le rez-de-chaussée de deux mètres cinquante centimètres environ au-dessus du sol de la prairie.

Les fondations du palais ont été posées sur la surface du terrain, et la largeur de

leur base a été calculée en raison du peu de consistance du sol, afin d'éviter les tassements de l'édifice sous la pression de sa masse; ces fondations ont, à leur base, trois mètres environ de largeur.

Les caves sous les logements sont consacrées aux usages des habitants; celles sous les cours servent de magasins généraux pour les liquides, les fruits et les légumes nécessaires aux besoins de la population. Le sol des caves est rendu étanche par un béton solidement établi.

Les caves ont 2 mètres 30 centimètres d'élévation sous voûte.

Les logements, du carrelage au plafond, ont en hauteur :

Au rez-de-chaussée....	3m,15	cent.
Au premier étage.....	3 15	—
Au second étage.....	2 90	—
Au troisième étage....	2 60	—

Les corps de bâtiments ont 10 mètres de largeur au rez-de-chaussée. De 10m en 10m un mur de 0m,22 sépare transversalement les logements, du rez-de-chaussée jusqu'au grenier, de manière à éviter la propagation du feu en cas d'incendie.

Les autres murs de séparation n'ont

que 0m,11 d'épaisseur. Tous ces murs sont en briques, le bois n'entre pas dans leur construction.

Les entrées du palais n'ont point de portes en été; mais en hiver elles sont fermées par des ventaux de 1m,60 d'ouverture, tournant par leur milieu sur un pivot en bas et un tourillon en haut, de façon à permettre au plus jeune enfant de les ouvrir en poussant contre l'un des côtés du vantail. Un ressort en spirale, placé autour du tourillon supérieur, ferme ces portes derrière le passant.

Ces vantaux ne servent que pour empêcher les courants d'air froid en hiver à l'intérieur des cours.

Les passages d'une cour à l'autre ont 2 mètres de largeur.

Les escaliers de grande communication doivent avoir une largeur de marche de 1m,50, et pour limon un demi-cercle de 2 mètres de diamètre. Les autres escaliers sont suffisants à 1m,20 de marche. La hauteur des degrés ne doit pas excéder 16 centimètres. Ces escaliers doivent être construits en pierre ou en fonte et maçonnerie de ciment, afin d'éviter la sonorité du bois.

Les galeries, du mur à la balustrade, ont une largeur de $1^m,30$. La balustrade a en hauteur 1 mètre; les barreaux sont ronds, droits et espacés à $0^m,10$ les uns des autres; aucun enfant ne peut ainsi passer la tête entre ces barreaux ni monter sur la balustrade.

La dimension des galeries est commode et convenable; elle est suffisante pour tous les besoins de la circulation, c'est un fait démontré par l'expérience : la largeur de ces galeries ne pourrait être augmentée, sans nuire à la lumière nécessaire aux appartements de l'étage inférieur, ni diminuée, sans gêner la circulation.

La balustrade est un appui placé en face des appartements; elle fait de la galerie un balcon d'où l'on peut contempler très-agréablement les réunions, les jeux des enfants, et tous les mouvements de la foule dans un jour de fête.

Les logements du Familistère sont à double rang de chambres : les unes ayant vue sur la cour intérieure, les autres sur les façades extérieures; cette disposition permet la ventilation complète de l'appartement.

Les planchers des galeries, ainsi que ceux des appartements, sont carrelés, afin de se prêter à une propreté plus facile, et de donner moins d'accès à l'incendie.

Tous les appartements sont plafonnés, et les murs dressés avec soin sont le plus souvent badigeonnés à la chaux ; c'est un moyen facile de renouveler la propreté dans l'intérieur du logement de l'ouvrier et d'assainir sa demeure. Les habitants aisés font placer les papiers et tentures qui leur conviennent.

La règle servant à la distribution des appartements est celle-ci : les portes sont placées à distance d'un angle du fond de la pièce, de façon à ce qu'un grand lit puisse être placé, autant que possible, en deux sens différents, dans chaque chambre, avec sa table de nuit au chevet, et que la porte, placée au delà du lit, soit toujours assez distante de l'autre angle de la chambre pour laisser place à un meuble.

Ceux qui voudront plus de détails techniques sur le Familistère pourront recourir à mon ouvrage *Solutions sociales*, où ils les trouveront.

IV

PROPRIÉTÉS DE L'UNITÉ ARCHITECTURALE

On comprend sans peine que, quelle que soit la simplicité d'exécution architecturale de l'ensemble des choses indiquées dans ce rapide exposé, il en résulte un édifice remarquable par son importance.

Mais le palais social n'est pas seulement un meilleur abri que la maison isolée de l'ouvrier, il est en outre un instrument de bien-être, de dignité individuelle et de progrès. Et c'est précisément parce qu'il donne tout d'abord satisfaction au plein développement de la *vie physique*, qu'il ouvre pour le peuple de nouveaux horizons à la *vie morale*; s'il en était autrement, il manquerait son but.

Afin de bien comprendre la vérité de cette affirmation, il est bon de ne pas perdre de vue que nous nous sommes donné pour règle de rechercher, au profit des masses, *les équivalents de la richesse*, c'est-à-dire les avantages qu'elle procure.

Nous devons donc trouver au palais social tout ce qui est nécessaire à la vie, et tout ce qui peut, en la rendant agréable, concourir à son progrès.

Voyons comment le Familistère correspond aux satisfactions externes et internes de la vie physique, et quelle est l'influence de ces satisfactions sur la situation morale de ceux qui en profitent.

V

FACILITÉ DES RELATIONS

Au Familistère, 1,500 personnes peuvent se voir, se visiter, vaquer à leurs occupations domestiques, se réunir dans les lieux publics, et faire leurs approvisionnements, sous galeries couvertes, sans s'occuper du temps qu'il fait, et sans avoir jamais plus de 160 mètres à parcourir.

Avec les habitations du village, l'habitant doit faire souvent plusieurs kilomètres pour aller aux mêmes occupations, sans que rien le garantisse des intempéries, et son temps se perd ainsi dans une activité presque généralement infructueuse. Le

palais social au contraire appelle ses habitants à la vie utile, parce que leur activité est directement productive.

Cette facilité des relations contribue à faire du palais social l'habitation la plus propre à élever le niveau moral et intellectuel des populations, parce que l'enfance trouve l'école à côté de sa demeure, et parce que les commodités de la vie du palais, enlevant à l'ouvrier le surcroît de peines que le ménage isolé comporte, lui laissent plus de loisir pour s'initier aux faits du progrès et à ceux de la vie sociale, par la lecture des journaux et des livres qu'une bibliothèque, facile à organiser, rend accessibles à la population entière.

VI

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Sans rien changer aux habitudes des personnes, le palais social a le mérite de mettre l'esprit de prévoyance, d'économie et de réserve au service de ceux à qui l'économie est impossible, et qui, par

ce motif, ne trouveraient dans la prévoyance qu'une nouvelle raison de sentir plus vivement l'état de leur infortune.

A quoi en effet servirait le désir de faire des provisions, en vue de l'avenir, chez les ouvriers qui ont à peine la possibilité de se pourvoir la veille pour les besoins du lendemain? L'indifférence de ce lendemain est pour eux le plus sûr adoucissement des inquiétudes de l'avenir, contre lesquelles ils sont impuissants.

Mais ce que ne peut faire isolément la famille de l'ouvrier devient possible par une réunion importante de personnes.

C'est d'ailleurs ainsi que la chose se fait d'une façon indirecte dans le milieu actuel : les commerçants achètent en gros, pour les besoins du public, ce qu'ils revendent ensuite en détail, augmenté des profits que payent les consommateurs. Cela diminue pour ceux-ci la quantité de denrées et d'objets consommables, puisqu'il faut que chacun abandonne une partie de ses ressources aux improductifs; mais avec l'éparpillement des populations et l'insolidarité de leurs intérêts, le public ne voit, dans la multiplicité des intermédiaires, qu'un moyen plus facile

d'avoir les choses de première nécessité dans tous les quartiers, quand il y a là au contraire l'impôt le plus onéreux sur le consommateur.

Au palais social, les intermédiaires peuvent être supprimés; toutes les marchandises peuvent être achetées par un syndicat et être vendues à la masse à son profit; les fonctions parasites se suppriment ainsi, et chacun se livre à des fonctions productives. Le nombre de fonctionnaires, juste nécessaire au débit dans les magasins généraux du palais, reçoit une rétribution proportionnée à ses services, et le débitant n'est plus un spéculateur vis-à-vis du consommateur.

Les bénéfices commerciaux, réalisés de cette façon, font le plus solide élément du budget de la population du palais, et lui permettent de réaliser dans son sein toutes les institutions de prévoyance mutuelle qui peuvent concourir à son développement physique et moral.

L'organisation commerciale, à laquelle les développements du palais se prêtent, met donc à la portée du logement tous les approvisionnements nécessaires aux besoins des familles; elle établit l'économie

sur les achats, au profit du pauvre comme du riche, et elle assure à tout sociétaire sa participation aux avantages qui en résultent.

VII

GÉNÉRALISATION DU BIEN-ÊTRE

Les besoins externes étant satisfaits par le logement et par les magasins d'étoffes, bonneterie, chaussures, mercerie, lingerie, etc., comment le palais social vient-il en aide à la famille pour la satisfaction des besoins internes, c'est-à-dire pour l'alimentation?

En ceci, comme en tout ce qui est du ressort de l'action et de la liberté individuelles, le palais social n'a qu'un rôle à remplir : rendre plus facile l'exercice de la liberté de chacun, rendre plus facile, à la famille, l'exercice de ses habitudes et de sa manière de vivre, et offrir à son choix, quand cela est possible, de meilleurs procédés.

Une bonne alimentation est un besoin que tous les hommes éprouvent; c'est

l'objet de l'incessante recherche de chacun de nous, et pourtant jusqu'ici il n'a été donné qu'à un petit nombre d'en jouir.

Comment expliquer qu'une condition aussi universelle de la vie humaine, que celle de la nourriture, n'ait point donné lieu à des progrès plus rapides dans les procédés de l'alimentation de l'espèce?

C'est que, plus que tous les autres besoins de l'homme, celui de la nourriture subit l'influence de l'organisation sociale; les vicissitudes et l'instabilité des affaires humaines, que l'insolidarité des intérêts et l'hostilité entre les hommes ont produites jusqu'à notre époque, affectent plus particulièrement l'alimentation, parce que ce besoin de l'espèce ne peut souffrir d'interruption. Par conséquent, de quelque nature qu'il soit, tout dérangement dans la marche des affaires de la société crée un embarras pour la nourriture du peuple, parce que tout se traduit pour les masses par ce fait capital : le *besoin de vivre;* salaire et travail, tout vient s'y confondre.

C'est du travail seul que l'homme doit tirer son bien-être, c'est de la terre bien exploitée, bien cultivée, qu'il fait sortir les

choses nécessaires à ses besoins ; c'est en utilisant tout ce qui en provient qu'il crée les moyens de la vie facile; dès que son activité est détournée de cette tâche imposée par la nature, il n'est plus pour lui qu'erreur et malheur.

La guerre surtout conduit à ces tristes résultats; par elle, les produits du travail deviennent insuffisants, et le peu que l'homme en tire est absorbé par les dépenses publiques : l'activité du peuple est détournée de son véritable but; cette activité, mise au service des conceptions d'un fol orgueil et d'ambitions désordonnées, ne sert plus qu'à ravager et à ensanglanter la terre, au lieu de la rendre productive au profit de l'humanité.

Le progrès dans l'art de vivre est difficile dans ces conditions; la nourriture et le bien-être du peuple sont les dernières choses dont s'occupent les gouvernants satisfaits de la position qui leur est faite, car il faut avant tout que le peuple travaille pour les gloires liberticides de ses oppresseurs !

La tyrannie, la guerre, la servitude, le travail perdu et l'isolement ont été les principaux obstacles aux progrès de l'ali-

mentation saine et abondante du peuple.

Voilà pourquoi l'industrie culinaire est restée, pour les classes laborieuses, dans un état d'infériorité relative si considérable, par rapport aux autres progrès de l'industrie.

D'autres causes ont fait aussi que l'alimentation est restée jusqu'ici livrée au hasard des circonstances. Ceux qui ont pu jouir des faveurs de la fortune n'ont jamais entrevu qu'il fût possible de créer pour le peuple des institutions propres à l'élever au bien-être ; nulle part les nations les plus avancées du monde n'ont songé à livrer à l'étude les méthodes d'alimentation, et encore moins à en faire l'objet d'un enseignement régulier. L'empirisme le plus complet règne sur la fonction la plus nécessaire à l'homme.

L'état d'isolement des familles semble assigner à la femme la fonction des économies domestiques et le soin de la nourriture ; la connaissance approfondie de la préparation des aliments serait donc dans son rôle, mais on se garde bien généralement de l'initier à rien de ce qui fait le fond du bien-être de la famille et de ses plus sages économies.

Si la préparation des aliments est presque généralement abandonnée à l'ignorance et à l'incapacité, que peut être le repas dans l'intérieur du ménage ouvrier, où non-seulement le temps du mari est pris par le travail quotidien, nécessaire pour subvenir aux besoins les plus pressants de la famille, mais aussi, où la femme se livre, de son côté, au travail des champs ou de la fabrique, dans l'espoir d'apporter quelques douceurs au sein du ménage? Mais que peuvent être ces douceurs quand la préparation du repas est complétement négligée?

Est-ce dans ces conditions, quand la nécessité du travail laisse à peine le temps de prendre la nourriture, qu'on peut se préparer un potage réconfortant et des aliments convenables? Non, l'ouvrier et sa famille doivent réparer leurs forces avec un morceau de pain, avec du lait, du fromage, quelques légumes crus ou quelques fruits, parfois un peu de salaisons cuites sur la poêle, et d'autres fois, hélas! l'ouvrier est condamné à faire son repas d'un morceau de pain dur que ses enfants ont été mendier.

La famille de l'ouvrier, abandonnée à

elle-même, est donc dans l'impossibilité d'avoir une nourriture convenablement préparée.

La cuisine est un art particulier qui ne s'acquiert que par la pratique et l'étude; le riche prend des serviteurs capables pour remplir cette fonction; comment le palais social peut-il, sous ce rapport, donner à la masse de ses sociétaires les équivalents de la richesse, lors même que l'association intégrale du travail et du capital n'y serait pas réalisée de manière à créer l'aisance au profit de tous?

Le fait est des plus simples: si l'on conçoit l'impossibilité de trouver, pour les trois ou quatre cent familles du palais, autant de cordons-bleus capables de tirer le parti le plus avantageux des ressources de chaque famille pour son alimentation, on comprend qu'il est plus facile de trouver quelques personnes seulement, possédant les aptitudes de la cuisine, pour ouvrir l'atelier culinaire, où tous les sociétaires pourront venir chercher des aliments convenablement préparés pour leurs besoins.

C'est ce que le Familistère offre à chaque ménage; la famille n'y est plus condam-

née à manger son pain sec à l'heure du repas, elle trouve à la cuisine alimentaire de bons bouillons, des viandes cuites, des ragoûts et des légumes qui lui permettent de composer instantanément le menu du repas; et l'ouvrier a la satisfaction de consommer chez lui, avec sa femme, venant comme lui du travail, et avec ses enfants, sortant de l'école, un repas réconfortant.

Le Familistère offre du reste à ceux qui ont le temps de préparer leur repas eux-mêmes toutes les facilités pour le faire. Les ressources de l'alimentation sont complètes ; sans sortir du palais, le sociétaire trouve la boucherie, la charcuterie, l'épicerie, le pain, le beurre, le lait, le fromage, les légumes frais et secs et les boissons. La bière, le cidre, le vin, approvisionnés en grandes quantités, et par cela même en bonne qualité, permettent au sociétaire d'avoir à chaque repas, sur sa table, une boisson toujours fraîche, et qui n'a pu s'éventer ni s'aigrir; car la boisson est d'autant meilleure que la consommation en est plus grande.

Cet examen des conditions du bien-être externe et interne démontre que le palais

social permettra un jour, à toutes les populations privées des satisfactions nécessaires à la vie, de mettre leur existence sous la protection de l'art culinaire bien compris, et qu'il leur permettra, en outre, de réaliser à leur profit des approvisionnements généraux que nul établissement coopératif ne peut réunir.

Sous quelques points de vue qu'on l'envisage, le palais social assure aux classes ouvrières les équivalents de la richesse auxquels le salaire leur permet d'autant moins d'atteindre, dans l'habitation isolée, qu'il est souvent mal employé.

VIII

L'AIR : VENTILATION ET SALUBRITÉ GÉNÉRALES.

L'air est un des principaux éléments que la nature donne à l'homme pour l'entretien de son existence; c'est un aliment de tous les instants : la nuit, le jour, pendant la veille et le sommeil, il entretient nos forces et il est indispensable aux fonctions de la vie. Il est donc du plus grand intérêt que l'architecture fasse con-

courir toutes les dispositions de l'habitation pour tirer de l'air le parti le plus utile à la santé.

Sans air, l'organisme cesse de fonctionner, l'homme meurt. Dans un air impur, la santé s'altère, la maladie nous gagne, il faut, en conséquence, que l'air soit pur autour de nous, afin de ne pas introduire des principes morbides dans notre économie vitale.

Mais si cela est vrai en général, si l'homme doit même chercher à assainir le sol, à plus forte raison doit-il veiller à ce que, sous le rapport de la salubrité, rien ne soit négligé pour sa demeure. C'est là malheureusement un point trop oublié jusqu'ici, et sur lequel le palais social ne doit point faillir.

Autour du palais, pas plus que dans son enceinte, ne peuvent exister de matières en putréfaction ni d'eaux croupissantes; les égouts et les citernes ont leurs siphons : aucune émanation n'y est possible. Des trottoirs, de vastes cours extérieures, des pelouses, des jardins cultivés et des allées servant de promenades font au Familistère des abords largement ouverts, dans lesquels l'air s'épure au

contact de la végétation, sans rencontrer de causes méphitiques ni délétères.

Le renouvellement de l'air, nécessaire à la ventilation des cours et des appartements, est obtenu par de larges ouvertures souterraines ménagées au nord, dans les jardins, derrière le palais. Ces ouvertures, de 4 mètres environ de côté, traversent le sous-sol des habitations et circulent en souterrains voûtés, sous le sol des cours, au bas des façades intérieures, de manière à rafraîchir l'air en été et à le tempérer en hiver; des ouvraux, ménagés de distance en distance, laissent échapper cet air à travers des grilles en fonte, placées à fleur du sol des cours.

En hiver, pour éviter, pendant les grands froids, une aération inutile, venant de l'extérieur du palais, l'entrée des galeries souterraines est momentanément fermée de grandes portes qui interceptent le courant.

Par suite des faits qui se passent généralement autour de l'habitation du pauvre, on est tellement imbu de l'idée que les agglomérations ouvrières doivent être nuisibles à l'hygiène, que le visiteur au Familistère, quoique fort surpris de la

propreté générale qui y règne, n'en est pas moins souvent préoccupé des moyens de ventilation. Un fait frappe son attention : les cours intérieures sont couvertes d'immenses vitrages; on doit, pense-t-il, se trouver comme en serre chaude en été dans ces cours. — Les impressions naissent en général des faits qu'on a vus, et la donnée scientifique n'est pas la première qui se présente à l'esprit de la plupart des personnes.

La vérité, c'est que le verre intercepte dans une forte mesure les rayons du soleil au lieu d'en augmenter la chaleur. Ce qui fait la serre chaude, c'est la concentration d'un air non renouvelé et conservant sa chaleur acquise. Les vitrages du Familistère ont, au contraire, pour la ventilation, de larges dégagements par où s'échappe l'air échauffé des cours, que remplace l'air frais venant des galeries souterraines. D'où il suit que le vitrage, tempérant par lui-même l'ardeur du soleil, maintient l'air plus frais en été à l'intérieur du palais; tandis qu'en hiver, il préserve l'habitation de la bise et de toutes les intempéries, et contribue, concurremment avec les portes se fermant d'elles-mêmes aux passages

des cours, à maintenir à l'intérieur du palais une température douce, qui permet d'y circuler en vêtements légers.

IX

L'EAU : SOURCES, FONTAINES ET CONSOMMATION

Si l'air pur joue un grand rôle sur la condition matérielle de l'homme, l'eau lui est tout aussi utile, et son emploi, intelligemment fait, contribue puissamment au bien-être et à la santé. Aussi, dans le palais social, a-t-on fait en sorte que l'eau soit un motif de bien-être pour tout le monde, et que le moyen de se la procurer soit à la portée de tous.

Ni la mère ni l'enfant ne sont plus obligés d'aller chercher l'eau au puits de la rue pour la monter au logement, avec grande fatigue, comme cela se fait dans l'habitation actuelle.

L'eau est élevée des profondeurs du sol à tous les étages du Familistère où l'habitant la trouve, fraîche et pure, au moment de ses besoins.

Le premier soin apporté dans le choix de la source, a été de s'assurer une eau exempte de tout contact avec des matières organiques en décomposition; car les principes de la décomposition organique exercent, sur tout ce qui les approche, une action contraire à la vie et à la santé.

Un forage a donc été pratiqué à travers le terrain d'alluvion sur lequel repose l'édifice du palais; ce forage traverse une couche calcaire, puis un banc d'argile, et c'est dans le second banc calcaire, placé sous l'argile, que l'eau potable est puisée.

Le tubage du puits est établi de façon à empêcher toute infiltration des terrains d'alluvion. Ce tubage est en fonte de fer, et non en bois, car le bois présenterait par lui-même l'inconvénient d'introduire dans l'eau des matières organiques en décomposition, ce que nous devons et voulons éviter.

Ces précautions prises, un générateur et une petite machine à vapeur sont placés à proximité du puits, dans les dépendances du palais; cette force motrice a diverses destinations, mais elle sert d'abord à faire mouvoir la pompe qui élève l'eau nécessaire à tous les besoins du palais.

Les conduites d'eau suivent les couloirs des caves dans les rigoles d'irrigation ; par cette disposition, l'eau conserve sa fraîcheur, et les conduites sont faciles à visiter et à réparer.

Aux angles des cours intérieures, près des escaliers, un tuyau vertical élève l'eau jusqu'aux réservoirs placés dans les greniers ; des branchements particuliers sont dirigés vers les cabinets d'aisances et autres endroits où un emploi fréquent de l'eau est nécessaire.

A chaque étage, des fontaines permettent de prendre l'eau nécessaire aux besoins de la population et à ceux de la propreté intérieure du palais, entretenue partout avec soin.

Dans ces conditions, la consommation moyenne de l'eau est de vingt litres par jour et par personne. Si l'on compare cette consommation à celle du ménage ouvrier où la femme, obligée d'aller chercher l'eau à distance et de la monter aux étages, n'emploie qu'avec parcimonie cette eau, souvent affadie dans des vases peu propres à sa conservation, on concevra quelle heureuse influence l'abondante consommation de l'eau saine et pure

du Familistère doit exercer sur la santé. Car il n'est pas à douter que sur les vingt mille litres d'eau, qui entrent chaque jour dans les habitations du palais, dix-sept mille litres au moins vont à la rivière, emportant avec eux, par les conduits de descente et les égouts, les causes qui engendrent ailleurs la mauvaise odeur et l'insalubrité de la maison du pauvre.

X

L'EAU : RÉSERVOIRS ET ARROSAGES

L'habitation unitaire permet, comme on le voit, un aménagement de l'eau, impossible à réaliser au profit de l'incohérence des habitations actuelles, des masses ouvrières à la ville et au village.

Mais les usages domestiques de l'eau potable ne sont pas les seuls avantages que cet aménagement permet à l'habitant de trouver au Familistère.

Les réservoirs dans lesquels l'eau monte en permanence sont placés dans les combles de l'édifice à quinze mètres au-dessus du sol. Au centre de chaque cour, et

sous le sol, une tubulure avec robinet est adaptée à la conduite principale, de manière à permettre, par la simple pression des réservoirs, de projeter l'eau, à l'aide d'une lance, dans toutes les directions jusqu'à la hauteur du troisième étage. Cette eau bienfaisante devient en été un heureux auxiliaire de la ventilation : elle rafraîchit l'atmosphère en arrosant les cours, et porte un sentiment de bien-être dans toutes les habitations du Familistère.

Dans l'habitation du pauvre, au contraire, l'eau s'emploie avec parcimonie et ignorance, et c'est là une des mille causes de malaise dont le séjour de cette habitation est entaché.

Autant il est difficile que chaque famille abandonnée à ses seules ressources jouisse des avantages et du bien-être que l'eau peut contribuer à nous donner, autant, sous l'empire des vues d'intérêt général que l'habitation unitaire développe, il se présente de moyens faciles pour faire concourir cet élément au bien-être et aux satisfactions de tous. Ces moyens sont donc largement mis en pratique dans le palais social.

XI

L'EAU : LAVOIRS ET BUANDERIES

Nous n'avons jusqu'ici envisagé l'eau que dans ses rapports avec la consommation alimentaire et les satisfactions domestiques, il nous reste à en examiner l'usage dans ses rapports, tant intérieurs qu'extérieurs, avec l'hygiène et la propreté.

La propreté et l'hygiène sont au nombre des premiers besoins que la créature humaine éprouve pour entrer dans la voie de la vie progressive ; il faut donc que la réforme architecturale en mette les moyens à la portée de tout le monde.

Nous avons d'abord à utiliser avec soin les eaux chaudes de l'industrie que, par une grave négligence, on laisse perdre presque généralement à leur sortie des établissements. Il serait pourtant facile de donner à ces eaux des destinations propres à satisfaire les besoins qui se pressent, les uns à côté des autres, dans les centres manufacturiers.

Au lieu de cela, les eaux chaudes coulent au ruisseau, sans emploi, tandis que la famille de l'ouvrier est obligée de dépenser une partie de ses gains pour chauffer l'eau strictement nécessaire à la propreté du linge, ou de se passer de cette propreté comme on est obligé, trop souvent, dans la famille, de se priver des bains nécessaires à la propreté du corps.

Dans le palais social, tout reçoit une destination utile au bien et au progrès de la vie : les eaux chaudes des machines sont utilisées pour les bains, pour le lavage du linge et pour l'arrosage des jardins. Des tuyaux de drainage, en fonte, conduisent ces eaux dans toutes les directions où elles peuvent rendre des services.

C'est dans un établissement spécial, placé près du palais, que se réunissent, pour servir au lessivage et au lavage du linge, les eaux chaudes des ateliers industriels.

Rien n'est préjudiciable à la salubrité du logement comme les lavages permanents et imparfaits auxquels, le plus souvent, l'intérieur du ménage ouvrier est assujetti. Non-seulement on y respire les

exhalaisons de la malpropreté du linge, mais, ce qui est plus grave, on y respire les émanations des eaux de lavage tombées sur le sol et qui, après avoir pénétré dans l'épaisseur des planchers ou des carrelages, s'en dégagent lentement, nuit et jour, en vapeurs fermentescibles, nuisibles à la santé.

Le logement, converti en buanderie, revêt toujours l'aspect le plus repoussant qu'il soit possible de lui donner; la famille de l'ouvrier se trouve ainsi dans un état permanent de malaise.

Il faut, au palais social, enlever à l'ouvrier les motifs d'éloignement de sa demeure : il faut que son logement soit un lieu de tranquillité, d'attrait et de repos ; il faut que ce logement soit l'appartement habitable, débarrassé de toutes les choses encombrantes et gênantes : le lessivage et le lavage du linge sont donc à transporter dans un établissement spécial, où chacun trouve les baquets et les appareils propres à cette opération.

Au Familistère, le lessivage se fait dans des buanderies économiques, où tous les habitants trouvent place pour leur linge.

Par le simple effet de la pente natu-

relle, l'eau des machines est amenée dans cet établissement au moyen de tuyaux, munis de robinets, qui versent l'eau chaude dans soixante baquets où les familles du Familistère lavent leur linge suivant leurs besoins.

Des bassins, construits en ciment, contiennent, pour le rinçage, une eau chaude constamment renouvelée ; des essoreuses, sans tordre ni détériorer le linge, servent à en extraire l'eau ; et des étendoirs, établis les uns au-dessus du rez-de-chaussée des lavoirs, les autres en plein air sur le sol avoisinant le bâtiment, permettent de faire sécher le linge, sans déplacement, aussitôt lavé. Telles sont les principales dispositions installées au Familistère pour la propreté du linge.

XII

L'EAU : BAINS, DOUCHES ET PISCINE

Des cabinets de bains existent, au Familistère, près de la machine à vapeur, et sont chauffés par la vapeur perdue de la force motrice.

Avec cette eau chaude, et celle des réservoirs d'eau froide placés dans les combles de l'édifice, on a pu combiner, à côté des cabinets de bains dont nous venons de parler, toutes les ressources de l'hydrothérapie, et établir des douches d'une grande puissance.

Dans l'édifice des buanderies et lavoirs alimentés par les eaux chaudes des ateliers industriels se trouve une piscine de 50 mètres carrés de surface, où les habitants peuvent se baigner en pleine eau, et en nombre, à toute heure du jour. Cette piscine est pourvue d'un fond de bois pouvant descendre à 2 mètres 50 de profondeur, et remonter à la surface de l'eau, afin de permettre de ménager aux baigneurs la profondeur d'eau qui leur est nécessaire. Cette piscine peut servir ainsi aux baigneurs et baigneuses qui ne savent pas nager et aux groupes d'enfants de différents âges qui viennent chaque semaine, sous la conduite de leurs maîtres et maîtresses, y prendre des leçons de natation.

Les divers aménagements de l'eau, au palais social, étant établis en profitant des pentes naturelles, n'ont occasionné d'au-

tres dépenses que celles de première installation ; ces eaux servent encore à l'arrosage des jardins, et elles pourraient féconder des quantités assez considérables de terrains, si le morcellement et le régime actuel de la terre n'étaient un obstacle aux applications intelligentes que réclame le progrès moderne.

C'est par le même motif que les engrais liquides du palais sont perdus en partie, quand il serait si facile d'en faire sortir une richesse nouvelle, au grand profit de la population, par des cultures bien combinées avec ces ressources perdues du Familistère.

XIII

LA LUMIÈRE : SYMBOLE DU PROGRÈS

L'usage que l'homme sait faire de la lumière dans l'ordre matériel est un indice de son progrès dans l'ordre moral; aussi tous les peuples ont consacré cette idée dans ces métaphores : les lumières de l'esprit, les lumières de la science, les lumières de la raison, la clarté de la pen-

sée, du style, de la vérité, etc., et, par opposition : les ténèbres de l'ignorance, du vice, de la méchanceté, l'obscurité des préjugés, du mensonge, de l'erreur, etc... On peut donc affirmer que toute amélioration dans l'usage du feu et de la lumière correspond, chez les peuples, à un progrès quelconque dans l'ordre des idées intellectuelles, morales et sociales.

Demandons-nous ce qu'est en France même, aujourd'hui, l'état des idées dans les trois cent mille chaumières qui n'ont encore qu'une porte pour toute ouverture ! — Le fisc n'ayant pu compter comme ouverture un ou deux carreaux de quelques centimètres, perdus dans l'épaisseur d'un mur d'argile, et à travers lesquels pénètre à peine la lumière nécessaire pour permettre d'agir à l'intérieur du logis.

Avez-vous bien compris, artistes admirateurs des chaumières et des maisonnettes de la campagne, ce que renferment d'ignorance et de vues étroites ces maisons aux croisées hautes et basses, vieillies et délabrées, aux carreaux de toutes dimensions, comme les croisées elles-mêmes ; croisées qualifiées d'ouvertures,

bien qu'elles soient souvent condamnées dans les murs et qu'elles ne s'ouvrent jamais, de sorte que l'air extérieur ne peut même pas, dans la belle saison, vivifier et assainir ces taudis, où un air nauséabond existe en permanence.

Il ne faut pas trop s'extasier devant les exceptions, car le tableau que je viens de faire est malheureusement la règle trop générale qui abâtardit l'homme dans son développement, et nous donne ces populations atrophiées de corps et d'esprit, chez lesquelles l'intelligence est proportionnée à la manière dont la lumière éclaire leur demeure.

Tel est encore l'état de la France, un des pays les plus policés du monde, que sur *sept millions cinq cent mille* maisons environ qu'elle renferme, plus de *quatre millions cinq cent mille* ont moins de cinq ouvertures, et ne sont que des cabanes et des chaumières, dans lesquelles vivent près des deux tiers de nos populations.

S'il est difficile pour ceux qui n'ont pas médité sur ce grave sujet, de comprendre l'importance de l'heureuse évolution qu'accomplirait le palais social, remplaçant nos communes dénuées de ressour-

ces, on ne pourra du moins mettre en doute que cette transformation opérerait une modification heureuse que nulle autre conception sociale ne pourrait égaler.

XIV

LA LUMIÈRE : ÉCLAIRAGE DE JOUR

Dans le palais social, la lumière doit pénétrer partout avec abondance : pas de cabinets noirs, pas d'endroits obscurs ; la clarté et l'espace sont les premières conditions de la propreté et de l'hygiène. Aussi, tout est largement éclairé au Familistère, comme tout est largement pourvu d'air et d'eau.

La hauteur des appartements, la dimension des fenêtres, la largeur et les abords des escaliers, l'espace consacré aux cabinets d'aisances et aux autres communs, la grandeur des cours, les jardins et les promenades qui entourent le palais, tout concourt à donner libre accès partout à l'air et à la lumière.

Il est très-important de comprendre

combien il est nécessaire, dans la fondation du palais social, de ne rien négliger pour éviter l'obscurité en quelque endroit que ce soit. L'espace, convenablement ménagé, est un puissant auxiliaire de la lumière, et la clarté met en évidence la malpropreté ; l'espace et la clarté sont, par ce fait, le premier excitant de la propreté et de la salubrité de l'habitation, en même temps qu'ils concourent à l'hygiène et à la santé publiques.

Dans les choses qui sont d'un usage commun, il faut bien éviter surtout de faire que l'espace manque à la liberté des mouvements de chacun ; la tendance à la parcimonie, sous ce rapport, sera une chose contre laquelle il faudra lutter, dès l'origine des constructions sociales.

Dans l'habitation isolée, l'individu est obligé de limiter à ses ressources les choses qu'il édifie pour son usage personnel, mais les privations que chacun s'impose en particulier, suivant son tempérament et son caractère, ne peuvent être admises vis-à-vis des masses. Au palais social, tout ce qui est d'un usage commun doit être largement conçu et largement approprié.

Entre sociétaires, les choses ne peuvent être faites au seul point de vue d'un usage particulier; elles sont, au contraire, étudiées par l'association en vue des besoins de tous; il faut que les mêmes appartements puissent loger le pauvre et le riche, suivant les circonstances; c'est-à-dire que tous les appartements puissent recevoir les dispositions en rapport avec les besoins et les ressources de ceux qui demandent à les habiter.

C'est pourquoi, au Familistère, tous les appartements du même étage ont même hauteur, mêmes croisées et même abondante lumière. Le palais social ne peut mettre de parcimonie à distribuer les dons gratuits que la nature fait à l'homme, et la lumière est au nombre de ces dons.

XV

LA LUMIÈRE : ÉCLAIRAGE DE NUIT

Les dispositions bien comprises du palais social sont nécessaires, non-seulement pour la lumière du jour, mais aussi pour

l'éclairage de nuit; c'est par la bonne conception de l'architecture de l'édifice que toutes les parties du palais peuvent jouir de l'éclairage économique et commode du gaz. Ainsi, au Familistère, par l'effet de dispositions d'ensemble, un seul bec de gaz, dans chaque cour, suffit à éclairer convenablement les cours, les escaliers, les galeries et l'entrée de tous les logements; de sorte que chacun peut se lever, au besoin, à toute heure des nuits les plus obscures, et circuler librement dans le palais constamment éclairé.

Le gaz éclaire aussi toute la nuit les cabinets d'aisances et les communs, où chacun peut entrer sans craindre la malpropreté.

Le système des galeries ou balcons, à tous les étages, comme moyen de circulation générale entre les logements, moyen si satisfaisant et si bien apprécié par toute la population pour les agréments qu'il comporte, trouve une éclatante confirmation de ses avantages par la facilité avec laquelle il permet l'éclairage économique de la circulation publique dans le palais; grâce à cette disposition, trois becs de gaz sont suffisants pour éclairer les com-

munications et l'entrée des logements de 1,200 à 1,500 personnes. Le dimanche, on allume trois ou quatre becs de gaz dans chaque cour, et, les jours de fête et de réception, seize becs y donnent un éclairage remarquable.

Ces becs sont placés à la hauteur de la première galerie, au-dessus du rez-de-chaussée, au bout de tuyaux de deux mètres, avançant du balcon au-dessus de la cour intérieure; de cette façon, on évite les ombres, et la lumière se répand partout, se reflétant d'un mur à l'autre, jusqu'à la hauteur des vitrages.

Ceux qui n'ont vu que les splendeurs du monde civilisé concevront peut-être difficilement l'importance que j'attache à quelques becs de gaz éclairant la commune nouvelle tout entière, quand ces becs sont multipliés en profusion dans les grandes villes, où ils versent à flots la lumière. Mais il faut comprendre que l'éclairage du Familistère, tel qu'il est décrit ici, et malgré l'économie apportée dans ses dispositions, est certainement supérieur, pour l'habitant, à l'éclairage des meilleures rues de Paris. Car là, en effet, si la voie publique est bien éclairée,

les escaliers et les couloirs intérieurs de l'habitation ne le sont qu'aux frais des locataires; par conséquent, les gens aisés peuvent seuls subvenir à ces dépenses, et les classes ouvrières ne circulent qu'au sein d'escaliers et de couloirs obscurs. Au Familistère, l'éclairage public sert au contraire, comme nous l'avons établi, à toutes les communications des logements.

Pour se rendre exactement compte du mérite de cet éclairage de la commune nouvelle, il faut avoir voyagé, par les nuits obscures de l'hiver, au milieu des rues boueuses du village, dont on ne peut sortir qu'avec une lanterne à la main.

En suivant le principe que tout ce qui est d'un usage public doit être largement éclairé, le gaz est appliqué non-seulement à l'éclairage de la circulation extérieure, mais aussi à l'éclairage de tous les lieux où les sociétaires se réunissent. Tels sont les magasins et débits, les salles de réunion, les salles d'éducation, les écoles, le théâtre, la salle de conférence, etc.

Quant à l'intérieur du logement, le respect de la liberté individuelle prescrit de laisser à chacun le soin d'user de l'éclairage qui lui convient; mais on comprend

que le sociétaire jouissant, hors de son intérieur, de la lumière éclatante du gaz, ne peut plus se contenter des procédés d'éclairage servant dans ces quatre à cinq millions d'habitations où, en France, la lumière du jour elle-même ne pénètre qu'avec insuffisance.

Au Familistère, la bougie stéarique et les lampes perfectionnées servent à l'éclairage de l'intérieur des habitations ; la famille et les amis trouvent autour de la table la lumière nécessaire pour que chacun puisse se livrer à des occupations sérieuses pendant les soirées d'hiver; aussi la lecture y est-elle passée en habitude, et les bons auteurs, que la bibliothèque du palais renferme, élèvent au Familistère le niveau intellectuel et moral des esprits.

Nous avons constaté que les progrès dans l'emploi de la lumière sont parallèles aux progrès de l'intelligence; les villes les mieux éclairées sont aussi les plus avancées dans la voie du progrès. Nous pouvons donc conclure que, si l'obscurité dans laquelle vivent nos campagnes correspond à un état d'ignorance faisant obstacle au progrès, un effet contraire doit se produire sous l'influence de la lumière

qui abonde jour et nuit au Familistère.

La clarté répandue partout dans l'habitation, dans les cours, les escaliers, les galeries, etc.... est le signal du progrès intellectuel et moral des générations qui vont renaître à la nouvelle lumière sociale.

XVI

SÉCURITÉ DES PERSONNES

L'habitation n'est pas seulement un abri contre les intempéries et les causes extérieures qui peuvent nuire à la santé, mais elle est aussi, et surtout, le lieu des rapports intimes de la vie, des réunions amicales et familiales.

L'habitation est le sanctuaire où l'homme est à lui-même, où il doit pouvoir venir, après ses heures d'activité, chercher, auprès de ceux qu'il aime, le calme, la tranquillité et le repos indispensables à l'existence.

La sécurité dont l'habitation est entourée contribue puissamment à ces satisfactions nécessaires à l'homme. Autrefois, le

château féodal avait ses fossés et ses ponts-levis, aujourd'hui encore des habitations sont entourées de murs, fermées de grilles, et, à la campagne, la sécurité de la maison s'obtient au prix de l'insupportable vacarme de l'aboiement des chiens du logis.

Au Familistère, la tranquillité est compagne de la sécurité : les précautions du campagnard ne sont pas nécessaires à la confiance des sociétaires, et cette confiance est si grande, que la plupart d'entre eux dorment tranquillement sans fermer ni verrous ni serrures.

Et pourtant le Familistère est ouvert nuit et jour, à tous les étages, des caves aux greniers, mais la population s'y sent forte d'elle-même et des dispositions de sa demeure. C'est qu'en effet le Familistère est, par lui-même, son meilleur gardien; nul acte insolite ne peut se produire pendant le calme de la nuit, dans une partie quelconque de l'édifice, sans faire écho sous les immenses voûtes de ses vitrages; de sorte que, si le Familistère offre sécurité à ses habitants, il ne peut en offrir aux malfaiteurs.

Le palais étant éclairé toute la nuit, dans

toutes ses parties, les galeries de circulation, en particulier, sont visibles de l'intérieur des logements; nul mouvement, dans les cours du palais, ne peut se soustraire aux centaines de fenêtres d'où il peut être aperçu, aussi les méfaits sont-ils rares et sans grande importance; et si le Familistère souffre peu des faits venant des personnes du dehors, à plus forte raison sa population est-elle respectueuse de sa propre tranquillité, les sociétaires sont sévères sur les faits qui y portent atteinte.

Les précautions contre les cas éventuels d'incendie ne sont pas négligées : un veilleur de nuit fait, d'heure en heure, une ronde générale des caves aux greniers, après le coucher de la population; et un corps de quarante pompiers, bien organisé et constitué librement parmi les sociétaires les plus aptes à la fonction, est là, logé dans l'édifice, prêt à saisir la pompe à incendie au premier signal; les robinets des fontaines, aux divers étages, mettent l'eau à portée de toute partie du monument où elle peut devenir nécessaire.

Ce corps de pompiers, en uniforme aux jours de fêtes et de réunions publiques, a la mission de veiller à l'ordre intérieur et

à la conservation de l'édifice ; et il accepte toujours avec empressement la tâche de porter les secours nécessaires dans les circonstances difficiles et inattendues.

XVII

REMARQUES

Ceux qui ont suivi la pensée sociale et philosophique de cet ouvrage auront remarqué que la méthode de laquelle il relève est celle de l'ordre des besoins de la nature humaine.

Le logement, le vêtement, la température et les moyens faciles et commodes de circulation satisfont aux premiers besoins de la sensibilité, aux besoins extérieurs du corps : à ceux du *tact*.

Les approvisionnements et les services de préparation culinaire satisfont aux besoins de l'alimentation, de la nourriture : à ceux du *goût*. Ces besoins reçoivent leur complément indispensable dans la consommation d'une eau potable et pure.

Par l'usage hygiénique de l'eau et la pureté de l'air, l'*odorat* est en état de savou-

rer les parfums des jardins et des fleurs, aussi les fenêtres du palais sont-elles constamment garnies de fleurs et de plantes aromatiques.

Le Familistère donne satisfaction aux besoins de la *vue* par l'élégance de sa construction, par l'espace et l'étendue de ses proportions, par la propreté générale et par la large place qu'il fait à la lumière et à tout ce qui peut récréer les yeux.

L'*ouïe*, ce sens intermédiaire des facultés d'un autre ordre, puise ses satisfactions dans le calme et la sécurité, au sein du mouvement et de la vie. Le Familistère, ayant pour première fonction de créer le bien-être des familles, assure la paix et la tranquillité, qui sont les éléments nécessaires de ce bien-être ; au palais, le calme de la demeure n'est rompu que par les jeux de l'enfance et par les relations des sociétaires entre eux.

Le Familistère nous présente donc les éléments de la vie réunis, appropriés et assouplis aux besoins de l'homme ; partout, nous y voyons la matière, dans ses rapports directs avec les besoins physiques de l'individu, prendre les directions les plus propres à assurer le bien-être de

tous, et par cela même le progrès de la vie.

XVIII

OBJECTIONS

Nous n'avons jusqu'ici abordé l'examen du palais social que par le côté matériel, que par le côté ayant surtout rapport à la satisfaction de nos besoins physiques.

Nous ne nous sommes même arrêtés, ni à la formation du capital nécessaire à l'édification du palais, ni à la recherche de l'architecte pour le construire. Tout cela étant fait, nous n'avons eu qu'à décrire le fait réalisé, mais ajoutons pourtant que cette réalisation est due à la seule coopération du travail, ce qui est la meilleure preuve de sa puissance et de ce qu'il peut faire pour le bonheur de l'homme.

Malgré cela, le Familistère n'est qu'une entreprise particulière, soumise à la volonté d'un seul homme ; ce n'est qu'un vaste édifice dont le propriétaire peut disposer à son gré, et dont il peut faire l'usage qu'il lui plaît : telle est l'objection

que peuvent présenter ceux qui sont plus pressés de critiquer que de chercher les solutions de l'avenir.

Nous répondrons à ceux-là : créez toujours, au profit du peuple, les instruments de son bien-être, et vous aurez créé les instruments de sa puissance et de son émancipation.

Le capitaliste qui prend ce rôle devient l'économe de la masse ; il est l'organe prévoyant et intelligent du bien de tous ; il remplit la fonction que les travailleurs associés voudraient donner eux-mêmes à l'administration de leur propre capital, s'ils étaient arrivés, par la participation aux bénéfices de l'industrie, à devenir possesseurs d'une partie du capital, et surtout s'ils avaient acquis cette intelligence de leurs véritables intérêts qui leur fera voir qu'il n'y a de salut, pour eux, que dans l'association de toutes les ressources sociales des riches et des pauvres.

Mais, avant que la masse comprenne, il faut que l'idée se traduise dans la pratique par des faits. Avant que la terre soit couverte de chemins de fer, il a fallu que le rail et la locomotive fussent inventés ;

mais, aujourd'hui, qui empêchera que le rail et la locomotive soient des instruments de progrès et de civilisation? Il en sera de même du palais social. Les débuts laborieux du Familistère serviront de semence à la pensée de la réforme architecturale, et l'avenir fécondera ce premier germe de pacifique rénovation sociale.

Mais, à côté de l'objection précédente, qui naît d'une impatience de progrès social facile à comprendre, il en est d'autres d'ordres bien différents qui puisent leur source dans les préjugés s'attachant à la possession des richesses.

C'est ainsi que des personnes disent :

« Comment peut-on dépenser sa fortune à la construction d'un édifice semblable? Il ne sera ni divisible ni partageable ; qu'en feront les héritiers? »

Malheureux héritiers! c'est à eux seuls qu'on pense!

C'est à eux seuls qu'on pense, ils seront tant à plaindre de ne pouvoir complétement enlever aux travailleurs l'usage du palais que ces travailleurs mêmes ont contribué à édifier par leur travail ! Pauvres héritiers, ils ne pourront faire des parts

et des lots du palais social, ils ne pourront que s'en partager la valeur, s'ils trouvent un amateur qui consente à laisser au palais l'usage auquel il est consacré; car il ne peut avoir d'autre destination que celle de loger des familles.

Telle est la nature des objections faites contre le Familistère par ceux qui ne conçoivent l'idée de la propriété que sous les préjugés et les sophismes dont elle est entachée par la loi et les mœurs. Il n'en sera plus ainsi quand la propriété reposera sur la valeur et non sur les choses immobilières, et surtout quand le travail aura trouvé place, dans nos codes, à côté de la propriété.

En attendant, faisons remarquer que le palais social est surtout destiné à devenir la propriété actionnaire de ses habitants, et admettons, pour l'intelligence de cette fondation, que le palais est le résultat accumulé des économies du travail, et que le travailleur, au lieu de posséder ses économies en espèces disponibles, les a converties en actions pour la fondation du palais qu'il habite, et dont, par conséquent, il est un des actionnaires propriétaires et fondateurs.

Poursuivons notre étude du Familistère, comme fait pratique dans le présent, comme fait dès maintenant applicable à l'amélioration du sort des masses, et surtout à l'amélioration du sort des populations industrielles, mais cherchons aussi à reconnaître dans le Familistère l'application des principes nécessaires aux *solutions sociales* de l'avenir.

XIX

OPPOSITION ET OBSTACLES

Les critiques de la nature de celles que je viens de citer n'empêchent pas une œuvre d'avancer, mais il en est de plus redoutables, sans être plus justifiées : ce sont celles des intérêts auxquels une fondation semblable porte ombrage.

Je m'attendais aux appréciations les plus hasardées, aux objections de toute nature, aux critiques même les plus sincères sur mon entreprise ; mais je n'aurais pas cru que j'aurais autant à compter avec la puissance des intérêts opposés, avec la jalousie, l'envie et la méchanceté des hommes.

Le Familistère n'avait pour suprême pensée que la création du bien-être au profit des classes laborieuses, mais il n'en fut pas moins, aussitôt son installation, l'objet des jalousies et des rivalités les plus acharnées. Le Familistère pourvoyait aux besoins des ouvriers, créait pour eux la vie économique et plus facile, mais peu importait une œuvre entreprise au profit des travailleurs à ceux qui spéculent sur la gêne de l'ouvrier. Pour eux, le fondateur du Familistère, qu'on aurait porté en triomphe tant qu'il ne faisait que de l'industrie et des bénéfices à son profit, n'était plus qu'un homme bon à pendre du jour où il employait sa fortune à travailler au bien des autres, c'est-à-dire à une entreprise dans laquelle l'ignorance et la méchanceté publiques ne voyaient qu'une concurrence faite aux commerçants et aux propriétaires de la localité par un industriel faisant le métier d'autrui et voulant tout accaparer.

Le loyer des maisons baissait : atteinte aux intérêts des propriétaires !

Le pain, la viande, les légumes, l'épicerie, les boissons, la chaussure, la mercerie, les étoffes, etc., le Familistère débi-

tait tout : atteinte aux intérêts de tous les commerçants !

Le Familistère écrasait, par sa masse et son importance, les édifices de la ville de Guise que l'administration s'enorgueillissait d'avoir fait construire : nouveau sujet d'envie, que les zélés du pouvoir ne manquaient pas de satisfaire, auprès de l'administration, par d'insidieuses calomnies à mon sujet.

Parmi les personnes qui m'entouraient, on ne comprenait que l'économie étroite, le cumul de l'argent et la passion des propriétés en terre : l'entreprise du Familistère était bientôt considérée comme une folie, et devenait un sujet d'amères critiques intérieures, dont mes ennemis surent tirer tout le parti possible pour me nuire. La malignité publique, surexcitée par toutes ces causes, sut bientôt semer l'esprit de désunion dans mon entourage, et tourner contre moi des personnes sur l'affection desquelles je devais le plus compter.

Dès lors, pour les hommes avilis dans l'opprobre du servilisme politique, l'écrasement du Familistère et de son fondateur devint un objet de zèle incessant. Ils

avaient en main, grâce aux jalousies haineuses dont j'étais victime, les moyens faciles de fomenter contre moi, par les voies ténébreuses propres aux époques de corruption morale et politique, les embarras les plus graves : c'est ce qui arriva, et ce fut au milieu des tiraillements les plus douloureux, et de procès sans cesse renaissants, que, aidé toutefois de mon seul fils, je fondai et organisai le Familistère.

Le Familistère et son fondateur calomniés, accusés et poursuivis par la haine des gens dits bien pensants, ne pouvaient manquer d'en être victimes. En l'absence des principes qui sont le fondement de la véritable justice et du véritable droit, la législation impose par-dessus tout, au magistrat, le respect de la tradition. Tel est le malheur des novateurs qu'obligés, pour donner carrière au progrès, de se mettre en contradiction avec les habitudes et les préjugés enracinés du passé, ils ont à supporter, de tous les côtés, l'opposition de leurs contemporains.

Aussi, aujourd'hui, par le fait de ceux qui ont cherché ma ruine, sans pouvoir cependant y atteindre, le Familistère est obligé d'abandonner, de par la loi, à la

curée des gens d'affaires et au gaspillage de ceux qui n'ont rien fait de productif dans mon œuvre, les capitaux qui devaient revenir à ceux qui les ont créés.

Ce point indiqué, nous en laisserons la triste histoire à des temps plus favorables, et nous nous attacherons à décrire ce qui a été fait, au Familistère, dans les étroites limites où j'ai pu me mouvoir.

XX

L'ASSOCIATION EMPÊCHÉE

Je passerai rapidement ici sur les rapports intéressés du travail et du capital au Familistère, puisque je ne puis y montrer dans les faits l'application des principes d'association traités aux chapitres VIII, XVI et XVII des *Solutions sociales*. Pourtant, le mécanisme administratif et comptable est complétement organisé au point de vue de la pratique de la répartition équitable des produits du travail, dans le Familistère et son usine, considérés comme un tout indivisible et solidaire.

Conformément aux principes de répartition développés au chapitre XVII des *Solutions sociales*, chaque employé et ouvrier aurait pu recevoir, depuis la fondation du Familistère, en moyenne 150 fr. de dividende par chaque 1,000 francs de salaire, ou 15 0/0. Dans ces conditions, le capital aurait reçu 6 0/0 d'intérêt et un dividende de 15 0/0 du montant de ses intérêts, comme équivalent de ce qui aurait été payé au travail.

Si le dividende afférent au travail lui avait été accordé, et si ce dividende avait été converti en actions sur le palais des travailleurs et sur l'usine où ils sont occupés, tous aujourd'hui seraient actionnaires, capitalistes et en même temps sociétaires travailleurs, et le montant des actions de chacun varierait de mille à dix mille francs, suivant l'importance des salaires ou des appointements de chaque individu. Le Familistère et son usine seraient donc aujourd'hui la propriété actionnaire des travailleurs qui y sont attachés.

Mais le capital, en élevant de simples travailleurs au rang de capitalistes et de sociétaires de l'industrie, aurait donné à

la France un exemple trop utile et trop noble pour que mon entreprise ne fût pas entravée.

Cela eût pourtant mieux valu, pour la morale sociale, que de voir les gens d'affaires se frotter les mains, à l'espérance de prendre leur injuste part dans une fortune qu'ils ravissent au véritable travail, au travail effectif et utile, pour la mettre en des mains cupides et au service de misérables intentions. Le partage que recherchent toutes ces convoitises c'est, pour l'avenir, l'amoindrissement, si ce n'est la ruine de l'industrie que j'ai créée de toutes pièces; quand, au contraire, l'association de tous les concours qui m'ont aidé à l'organisation de cette industrie en eût été la perpétuation au milieu d'une prospérité continue, au profit de tous les travailleurs.

Et c'est ainsi qu'il en serait, si la loi qui régit la propriété était fondée sur les véritables principes du droit; si le législateur, au lieu de livrer l'industrie et toutes les richesses de la société aux vicissitudes des partages et des successions, s'était élevé jusqu'à comprendre que la *matière* est faite pour *tous* les hommes, et

que les richesses mêmes dont elle s'est accrue, étant dues au concours de la collectivité, ne doivent pas s'immobiliser en quelques mains.

Alors la loi, laissant à chacun la valeur de sa fortune mobilisée en titres, saurait au moins conserver intact l'instrument du travail et de la propriété aux mains du travailleur, pour poursuivre indéfiniment l'œuvre productive de la richesse au profit de tous.

Mais la loi n'est encore que la tradition d'un passé de servitude et de féodalité, pendant lequel la terre et les choses matérielles sont tout, pour les détenteurs de la richesse, et l'homme rien. Aussi les droits du travail sont-ils encore méconnus, presque entièrement, pour laisser aux possesseurs des choses matérielles la plus forte partie des réserves disponibles dues au travail, et même la faculté de briser l'instrument de production édifié ou amélioré par le travailleur.

C'est contre ces traditions vieillies, et contre l'iniquité qui en résulte, que l'esprit moderne s'élève peu à peu et que, s'inspirant de la justice, il cherche les solutions propres à accorder au travail la part

de droit légitime qui lui est due, sans enlever à la propriété ce qui lui appartient.

C'est à la prochaine évolution sociale, imminente dans les civilisations européennes, que reviendra l'honneur de faire entrer ces droits dans le code des nations, par la révision nécessaire des lois.

XXI

VOIE DE LIBRE ÉMANCIPATION

Malgré l'absence de l'association du travail et du capital, cet aspect principal enlevé à mon œuvre, les faits que le Familistère comporte n'en sont pas moins déjà des faits acquis considérables, et les difficultés au milieu desquelles s'est effectuée cette fondation n'en serviront que davantage à démontrer combien l'œuvre est pratique et combien elle est dans les besoins de l'industrie et des tendances sociales de notre époque.

Il résulte tout d'abord de cette situation faite au Familistère, que le palais social n'implique en aucune façon l'application absolue de tous les principes dont il dérive, et qu'il comporte, au contraire,

toutes les voies transitoires que peut exiger le passage de l'état actuel de l'industrie et du travail à l'industrie sociétaire.

L'édification du palais social peut rester indépendante de toute modification à notre régime industriel ; c'est, si on le veut, une entreprise qui se place en dehors de toute idée préconçue sur la répartition des produits du travail présent, et qui n'est qu'un emploi nouveau et généreusement compris du travail passé ; en d'autres termes, le palais social peut n'être, si on le veut ainsi, qu'une entreprise nouvelle, où le capital vient intelligemment concourir pour réaliser l'instrument du bien-être dans l'humanité.

Le premier résultat que le palais social permet d'obtenir, en dehors de toute modification du régime industriel, c'est d'améliorer l'existence du travailleur ; c'est de créer, au profit des masses, une somme de bien-être qui les soulage des peines du travail ; c'est, en améliorant la condition des classes laborieuses, de procéder, par l'éducation de l'enfance, à la régénération sociale des populations qui s'élèvent.

Le palais social peut donc n'être envi-

sagé que comme une réforme pure et simple de l'architecture de l'habitation. Mais, d'un autre côté, il se prête à toutes les améliorations, à toutes les modifications à introduire dans le régime industriel, et il facilite la participation et l'association à tous les degrés consentis.

L'édification du palais social exige moins les réformes dans la répartition que ces réformes elles-mêmes n'exigent la présence du palais social; en effet, l'inauguration de la répartition équitable, sans la réforme de l'habitation, mettrait aux mains des classes ouvrières des ressources nouvelles qui, en l'absence des moyens propres à en faciliter l'utile emploi, auraient souvent une destination désordonnée : il faut donc que les moyens de bien user de ces ressources soient mis à la disposition des classes ouvrières, et c'est ce que leur offre le palais social.

Un des plus grands devoirs actuels du capital est donc de s'employer à préparer l'inauguration des moyens matériels propres à organiser, pour les classes laborieuses, le bon usage et l'utile emploi de leurs salaires; c'est l'action préparatoire non-seulement du bien-être des masses,

mais aussi du progrès matériel, moral et intellectuel de l'humanité.

Mais cet équitable emploi de la richesse créée, est-ce au sacrifice que la société peut le devoir ? Non ; le capital peut, avec profit, élever des palais au travail et créer la commune sociétaire, comme il a régénéré, avec profit, les moyens de transport, en créant les chemins de fer, ces voies nouvelles de circulation qui profitent à tous.

XXII

LE CAPITAL DE L'OUVRIER

Peut-être est-il nécessaire que la transition du régime individuel au régime sociétaire, de l'antagonisme à la solidarité, s'effectue en appliquant les ressources du travail et de la richesse à l'édification du milieu propre à favoriser cette solidarité, et l'éclosion de tous les avantages qui doivent en résulter au profit des classes laborieuses.

Peut-être est-il de la première importance que la société ne se laisse pas entraîner dans une voie de participation

individuelle, comme les entreprises coopératives, qui ont fait l'objet de l'attention publique depuis quelques années, en ont montré les tendances.

Il faut, pour élever les masses au bien-être, que les profits du travail soient surtout appliqués à inaugurer les institutions qui peuvent donner à tous ce bien-être, et non à constituer immédiatement des ressources au seul avantage de quelques-uns.

C'est moins, beaucoup moins, dans le partage direct de ces profits que se trouverait le moyen d'amélioration du sort des classes ouvrières, que dans l'application de ces profits à l'édification de fondations et d'institutions d'utilité commune, ayant le mérite d'être par elles-mêmes les éléments du bien-être et du progrès.

Les droits du travail sont les droits aux avantages de la vie ; le droit de participation pécuniaire aux bénéfices créés par le travail, en sus des salaires et des intérêts du capital, ne tiendrait qu'imparfaitement compte du droit des faibles à la part du produit naturel fondant leur droit social.

Les droits du travail sont avant tout

des droits collectifs, des droits qui veulent que la richesse créée soit utilisée à fonder tout ce qui intéresse l'amélioration du sort des peuples, c'est-à-dire à fonder des institutions d'utilité collective, des institutions par lesquelles le bonheur commun soit lié au bonheur individuel ; telle est la mission et l'avenir de la richesse nouvelle; c'est sur ces bases qu'elle doit s'élever au profit de tous et constituer le capital de l'ouvrier.

L'industrie moderne a changé, par le salariat, la condition du travailleur en créant le travail libre ; l'industrie future doit réaliser, par l'association, l'émancipation de l'ouvrier, en l'appelant au bien-être et à la propriété collective.

C'est la plus belle et la plus sainte tâche que le capital puisse entreprendre aujourd'hui ; c'est la véritable voie du salut social et de la fraternité entre toutes les classes de la société.

Il est conforme aux principes que les bénéfices de l'industrie soient consacrés, dans une légitime mesure, à créer les conditions du bien-être et du progrès social dans l'humanité.

Sous le régime même de l'association et

de la participation, il peut être de la suprême sagesse que les dividendes de répartition soient d'abord employés à des fondations d'utilité commune, et que les ayants-droit ne reçoivent qu'en titres la valeur de leurs dividendes immobilisés à leur profit. De cette façon, les classes ouvrières vivant de leurs salaires deviendront propriétaires-actionnaires, pour partie, des richesses qu'elles auront créées, et leurs droits s'étendront à toutes les choses du domaine où leur existence s'écoulera.

XXIII

MARCHE FINANCIÈRE

Le Familistère de Guise est le premier exemple d'un capital résolûment employé, sous une direction unique, en vue de la réunion générale de toutes les choses nécessaires à la vie d'un grand nombre de familles ouvrières ; c'est le premier exemple d'une administration concentrant des opérations aussi diverses, pour que le résultat en tourne au plus grand bien des familles, écartant ainsi les intermédiaires

inutiles, tout en sauvegardant, par une organisation économique, les capitaux engagés dans l'entreprise.

Les résultats matériels et moraux, déjà décrits, paraîtront peut-être encore insuffisants à une époque comme la nôtre, où tout se traduit par des chiffres.

Le Familistère ne sera, aux yeux de bien des personnes, un fait pratique, que si le côté financier est démontré immédiatement rémunérateur pour le capital ; fort heureusement, il en est ainsi.

Pourtant on voit, en examinant le Familistère, à l'élégance et à la solidité des constructions, au soin apporté dans tous les détails de l'architecture et de l'habitation, que la pensée du revenu n'a été que bien secondaire dans la direction de l'entreprise.

Il s'agissait avant tout, dans cette œuvre, de réaliser la demeure qui rendît possible à la classe la plus nombreuse le bien-être physique et moral ; il s'agissait de prouver, pratiquement, que le bien à faire est toujours possible, et que sa réalisation est plus facile qu'on ne le croit généralement.

En avril 1859, je traçais les fondations

de l'aile gauche du Familistère ; elle était bâtie et couverte au mois de septembre de la même année, et fut achevée en 1860 ; une partie de la population y fit son entrée à cette époque, mais le bâtiment ne fut complétement habité qu'en 1861.

La propriété, sur laquelle le Familistère est construit, avait coûté environ, fr.	50,000
Il avait été dépensé pour l'aile gauche	300,000
En 1860, je faisais construire les premières dépendances, ou bâtiments d'exploitation, en façade, coûtant environ. . . .	50,000
En 1862, la partie centrale fut commencée, construite en 1863, et achevée en 1864 ; elle fut occupée en 1865, et avait coûté	400,000
En 1866, je fis construire l'édifice destiné aux soins et à l'éducation de la basse enfance : la nourricerie et le pouponnat. Cet édifice a coûté environ	40,000
A reporter.	840,000

Report.	840,000
Les écoles et le théâtre ont été construits en 1869 et ont coûté	125,000
Les bains et lavoirs furent construits en 1870 et coûtèrent	35,000
L'édifice du palais, dans son état actuel, a donc coûté. . . .	1,000,000

L'aile droite et ses dépendances restent à construire.

La population du Familistère étant d'environ 900 personnes, c'est à peu près 1,100 francs par personne que coûte l'édification du logement au palais social, y compris toutes les dépendances nécessaires aux magasins et débits, aux cuisines, aux salles publiques, aux salles d'éducation, salles d'école et de théâtre.

Dans ces conditions, et dans l'état actuel du palais, en outre de ses magasins au rez-de-chaussée et de toutes ses dépendances, il comprend :

Cinq cents chambres,
Cent quarante cabinets dressoirs,
Trois cent quatre-vingt-six placards,
Six cent soixante portes et fenêtres ex-

térieures et cent trente portes et fenêtres à ses dépendances.

Au million de francs engagés dans l'immeuble.	1,000,000
Il convient d'ajouter la somme de quatre-vingt mille francs pour le mobilier des différents services et pour le fonds de roulement nécessaire aux opérations commerciales.	80,000
Total.	1,080,000

C'est donc en réalité un million quatre-vingt mille francs que le capital du Familistère comprend aujourd'hui ; mais nous allons voir que cet accroissement du capital est très-nécessaire au fonctionnement des opérations du palais pour les rendre fructueuses et utiles.

XXIV

LOCATIONS ET REVENUS

L'immeuble du Familistère, n'ayant principalement pour locataires que des ouvriers, serait peu productif, s'il n'avait

pour revenus que les rendements de la location. En voici les motifs : lorsque l'ouvrier cherche à se loger, il se préoccupe surtout du prix du loyer, les avantages du logement passent en second lieu ; habitué à régler sa dépense sur ses gains, il ne voit pas d'abord si l'habitation nouvelle lui offre des avantages économiques et si, avec un même salaire, il y vivra mieux. Il voit surtout ce que son loyer lui a précédemment coûté, et 1 ou 2 francs de plus par mois lui paraissent une charge énorme au budget de ses dépenses.

Il n'y avait donc pas à se préoccuper du capital engagé, dans le palais, pour fixer les prix des locations. Quelle règle a servi pour déterminer ces prix ? La seule comparaison des loyers payés par les ouvriers dans le pays ; leurs locations ordinaires étaient de 8 à 12 francs par mois pour deux ou trois chambres : le Familistère devait donner ses logements plus commodes au même prix, pour ne pas laisser à la concurrence malveillante la possibilité de faire accroire à l'ouvrier que le Familistère était un instrument d'exploitation dressé contre lui.

L'ouvrier comprit alors que le palais,

malgré les critiques dont il était l'objet, pouvait bien valoir les vieux logements sales et malsains, et il s'est décidé pour le Familistère.

Une règle facile a servi de base pour les détails de la question de location au Familistère : tous les logements sont établis de manière à être également commodes au locataire ; chaque chambre est pourvue d'un placard ou d'un cabinet ; les murs sont badigeonnés à la chaux ; les logements ne présentent donc de différences qu'en raison de l'étage où ils se trouvent et du nombre des pièces qui les composent ; en conséquence, le prix de la location est fixé d'après l'étendue des logements, c'est-à-dire au mètre carré de surface, pour l'employé aisé comme pour l'ouvrier, voire même pour le fondateur, qui a ses appartements habituels au palais.

Celui qui veut un intérieur de logis bien meublé et richement décoré en fait les frais à sa guise.

Le prix de la location est fixé par mois :

Pour le rez-de-chaussée à 0f,26 le mètre car
Pour le premier étage... 0 ,29 —
— second étage.... 0 ,26 —

Pour le troisième étage.. 0f,23 le mètre carré.
— les caves..... 0,10 —
— les greniers..... 0,10 —

Les façades des cours extérieures, du côté de la ville, sont louées 2 centimes de plus le mètre carré.

A ces prix, la location des appartements du Familistère varie entre 0 fr. 14 et 0 fr. 23 par chambre et par jour, suivant la dimension et l'étage.

Dans ces conditions, la valeur actuelle de la location du Familistère est de trois mille cent quatre-vingt-quinze francs par mois ; la recette, par an, y compris les jardins et vergers, est de 40,140

Mais il y a un chiffre de frais assez importants à soustraire de cette somme, pour avoir la recette nette des loyers ; ce chapitre se compose ainsi qu'il suit :

Impôts des quatre contributions directes.....	1,617	
Assurances	379	
Frais généraux d'administration, de bureau, de propreté générale et d'é-		
A reporter ...	1,996	40,140

Report	1,996	40,140
lévation d'eau	5,240	
Éclairage au gaz. . . .	1,320	
Réparations et entretiens annuels	1,200	
Total des dépenses		9,756
En faisant la soustraction de ces dépenses, la recette nette se trouve réduite à la somme de. .		30,384

C'est 3 0/0 du capital de l'immeuble.

Nous trouverons dans un autre chapitre de recette 10,000 francs à appliquer à l'amortissement, que nous avons négligé dans les chiffres qui précèdent.

La location du Familistère, aux prix auxquels elle est faite, n'est à elle seule, on le voit, que faiblement rémunératrice du capital engagé.

Mais si le capital qui s'est détaché de l'industrie n'a pas fait du Familistère un objet de pure spéculation, le placement des capitaux n'en est pas moins une affaire sûre et qui, tout en créant au profit de l'ouvrier des ressources nouvelles, constitue pour la fabrique des avantages dont il est difficile de mesurer l'importance.

En comparant les prix de location du Familistère avec ceux des logements de beaucoup d'autres endroits manufacturiers, on reconnaîtra que ces prix sont inférieurs presque de moitié à ceux que payent ordinairement les ouvriers pour des logements un peu convenables.

Par exemple, au Familistère, un logement possédant d'abord moitié du vestibule d'entrée, puis une première pièce ayant 3^{m}, 46 de largeur et 4^{m}, 47 de profondeur, plus un cabinet de débarras de 1^{m} 20, sur 1^{m}, 50, et une seconde chambre de 4 mètres de largeur sur 4^{m}, 64 de profondeur, en tout 37 mètres de surface, paye de location :

Au rez-de-chaussée, par mois, fr.		9,60
Au premier étage,	—	10 75
Au second étage,	—	9 60
Au troisième étage,	—	8 40

Et ainsi, proportionnellement, pour tous les logements plus grands ou plus petits, suivant le nombre des pièces qui les composent.

On peut donc concevoir qu'il n'eût pas été impossible de retirer du produit seul de la location 5 0/0 et plus du capital en-

gagé, s'il s'était agi de loger des familles aisées au lieu de familles pauvres.

Pour des familles aisées, le Familistère présente certainement la possibilité d'un loyer une fois plus élevé, en y trouvant encore de grands avantages pour les locataires.

Dans ces conditions, le Familistère rapporterait, par le seul produit des locations, de 5 à 6 0/0 du capital engagé, après tous frais d'administration et d'amortissement déduits.

XXV

RESSOURCES SOCIALES INTÉRIEURES

J'ai cherché à établir tout au long de ce livre que le bien ne se réalise, dans l'humanité, que par l'usage intelligent que l'homme sait faire des ressources matérielles dont la nature lui a remis l'emploi. Nos besoins affectifs, intellectuels et moraux ne peuvent pas plus échapper à cette loi que nos besoins physiques. Ce n'est qu'en fondant les institutions matérielles nécessaires, et par leur sage application, que le ni-

veau intellectuel et moral s'élève, comme le niveau physique, dans les sociétés.

Nous avons vu qu'au Familistère ces institutions n'ont pu puiser leurs ressources dans le principe de l'association légale que j'aurais voulu fonder entre le capital et le travail; j'ai donc dû recourir à d'autres moyens pour intéresser la population à la prévoyance et à la mutualité.

Mais avant d'aborder l'exposé de ces moyens, il est bon de décrire ce que le Familistère est capable de faire par lui-même, sans autre concours que celui des propres forces résultant de son organisation intérieure, considérée comme séparée de toute relation avec les bénéfices de l'industrie ; car il est nécessaire que le palais social ait par lui-même la propriété d'engendrer des ressources, pour que sa population puisse continuer sa marche progressive.

Le Familistère s'est créé d'autres revenus que ceux des loyers, et cela en accomplissant une nouvelle fonction de haute utilité au profit des familles habitant le palais, c'est-à-dire en leur offrant, sous la main, dans les dépendances de

leur habitation, tous les approvisionnements nécessaires à la vie, par l'organisation des services commerciaux de boulangerie, boucherie, charcuterie, laiterie, vente de légumes, de boissons, d'épicerie, de mercerie, d'étoffes, de vêtements et confections, de combustibles, etc.

C'est dans la bonne organisation de ces opérations commerciales que résident les ressources du palais social, si l'on sépare ses intérêts de ceux des industries auxquelles les sociétaires prennent part.

Le Familistère, envisagé de cette façon, quoique n'ayant pas poussé au développement de ses affaires commerciales, qui étaient un objet de critique envieuse pour le dehors, a fait jusqu'ici un chiffre d'affaires sensiblement égal aux émoluments et aux salaires de la population du palais.

Pourtant, tous les services commerciaux ne sont pas, pour les revenus du Familistère, proportionnellement profitables. Ceux concernant l'alimentation ont à peine jusqu'ici donné des bénéfices. Deux causes y contribuent : d'abord, le désir de rendre la vie facile et peu chère à l'ouvrier, mais ensuite, et sur-

tout, l'insuffisance des chefs de service.

Il est certain qu'une direction plus exercée et plus intelligente mettrait promptement le restaurant, la boucherie, la charcuterie et la vente des légumes en état de faire des bénéfices supérieurs à ceux réalisés jusqu'à ce jour.

Les autres services seront également susceptibles d'une augmentation sensible dans leurs profits, quand le Familistère se sera créé un personnel capable, et possédant l'intelligence des fonctions; par il est à remarquer que les fonctionnaires sont généralement pris parmi les dames et demoiselles des ouvriers du palais, et qu'il leur faut un certain temps d'apprentissage pour s'élever à la bonne entente de tous les détails des services.

Dans les conditions où le Familistère se trouve, conditions qui peuvent considérablement s'améliorer, les opérations commerciales donnent lieu aux résultats suivants :

Il est prélevé sur les produits de la vente, pour couvrir les frais généraux, l'éclairage de tous les magasins, l'entretien des services, du mobilier, l'amortis-

sement du matériel, une somme de	15,000
Il est payé en appointements et salaires aux personnes attachées à la comptabilité, aux débits et magasins	26,000
Le bénéfice net des opérations, après ces frais liquidés, est d'environ	45,000
Mais il convient de prélever sur ces bénéfices une réserve ou amortissement destiné à toutes les opérations qui sortent de l'entretien ordinaire, le Familistère devant être toujours maintenu à l'état neuf. Cette réserve est chaque année de	10,000
Reste en bénéfices disponibles	35,000

Cette somme, ajoutée à celle des loyers, assurerait donc au capital un revenu de 6 0/0 au moins, s'il ne se contentait du produit de la location ; mais, si pour un instant nous voulons envisager le Familistère comme ne devant obtenir aucun concours pris sur les bénéfices de l'industrie, c'est avec cette somme de 35,000 fr.

composant le bénéfice disponible des opérations commerciales que le palais pourra, comme je l'ai exposé précédemment, assurer les soins, l'éducation et l'instruction de l'enfance, pourvoir à la formation de caisses de prévoyance destinées à garantir la population contre le malheur, et permettre à la vie humaine d'avancer ainsi dans la voie des réformes salutaires et des institutions utiles.

La somme de 35,000 francs, que la population trouve dans l'organisation des services commerciaux, n'est pas, comme on le voit, susceptible de répartition individuelle ; elle est au service de tous, et elle compose surtout la part des faibles, de ceux qui ont besoin de protection: l'égoïsme individuel fait place à la mutualité et à la solidarité.

Si nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble des fonctions et de l'organisation économique du Familistère, nous verrons qu'aux avantages des dispositions matérielles étudiées, et des avantages moraux qui en résultent, la population joint ceux de faire le bénéfice des fonctions qu'elle remplit par elle-même, car tous les emplois, au Familistère, sont occupés

par des personnes prises dans son sein.

Il est payé, en salaires ou appointements :

Aux services d'ordre. .	10,600
Aux services de l'éducation . .	8,000
Aux services commerciaux. . .	15,600
Aux services producteurs . . .	9,600
C'est donc, au total . . .	43,800

que 70 personnes trouvent à gagner dans les occupations administratives du Familistère, et ces occupations permettent encore aux femmes qui, en grande partie, remplissent à des degrés divers ces fonctions, de surveiller leurs familles et leurs ménages.

XXVI

LES PRINCIPES EN ACTION

La pensée qui a présidé à la fondation du Familistère ne pouvait laisser méconnaître au capital la loi de son application; s'il ne lui était pas possible de donner en exemple l'association et la participation du travailleur entourées des formes légales, il devait au moins en donner les con

séquences dans les faits ; c'est le résultat que j'ai cherché à atteindre dans la mesure du possible.

Mais dans toute transition, il faut aplanir les difficultés, il faut vaincre les obstacles que toute idée nouvelle rencontre dans son application ; et surtout lorsqu'il s'agit de réformes sociales, il faut débarrasser les esprits de leurs préjugés pour les préparer à la vérité.

Les difficultés jusqu'ici créées à mon œuvre, les principaux embarras qui l'ont empêchée d'avancer plus vite, et qui ont rendu les voies transitoires plus laborieuses qu'elles ne l'eussent été, peuvent être d'une utile comparaison avec ce qui aurait été fait, si, au lieu d'hostilités acharnées, j'avais rencontré des concours dévoués.

Je suis, par ce fait, resté dans le cercle de l'expérience la plus accessible à la plupart de ceux que je pourrai avoir comme imitateurs : à quelque chose malheur est bon.

Suivant les principes exposés au cours de ce livre, la direction du Familistère a procédé d'une façon différente de celle indiquée dans le chapitre précédent, pour

subvenir aux ressources nécessaires à la mise en pratique de la solidarité et de la charité sociale.

Le Familistère a été considéré comme étant seul mis en association avec ses habitants, non-seulement pour les revenus concernant les loyers, mais aussi pour tous les bénéfices commerciaux, de façon que chaque sociétaire a eu la faculté de déposer ses économies à la caisse du palais, contre un titre qui lui garantit, pour dividende de son dépôt, le tant pour 100 des revenus locatifs joints aux revenus commerciaux; ce qui a jusqu'ici procuré aux déposants un intérêt ou dividende variant de 5 à 6 0/0.

Suivant la théorie de répartition établie au chapitre XVII des *Solutions sociales*, c'est l'usine, c'est l'industrie qui a été considérée comme devant fournir sur ses bénéfices les ressources sociales nécessaires à l'éducation et à l'instruction de l'enfance, au soutien des orphelins et à la pension des invalides.

Mais pour ce qui est des caisses de prévoyance, il en a été autrement: tenant compte des précédents consacrés déjà dans l'industrie, comme d'heureux moyens

d'intéresser les ouvriers à la direction et à la surveillance de leurs intérêts matériels, c'est par l'intervention des sociétaires du palais que ces institutions ont été fondées.

Les cotisations pour la prévoyance sociale sont individuelles, et retenues sur les salaires de chaque famille, afin de faciliter la besogne aux comités d'administration.

L'importance et les motifs des cotisations sont laissés aux délibérations des conseils élus par les sociétaires, soit qu'il s'agisse de la subvention pendant la maladie, ou du service médical, ou de la pharmacie, ou d'un mobilier nécessaire aux malades, etc., etc.

L'établissement d'industrie intervient ensuite d'une façon passive, comme se reconnaissant obligé de verser dans les caisses mutuelles une somme égale au montant des cotisations réunies des sociétaires.

Les ressources produites ainsi font face à tous les besoins, avec une cotisation moyenne, par mois, de 1 fr. 50.

Le montant de ces cotisations s'élève

mensuellement à fr.	900
L'industrie versant tous les mois une somme égale de fr.	900
les ressources mensuelles sont de fr.	1,800
et annuellement, par conséquent, de fr.	21,600

Avec ces ressources, et par ces moyens, quoique au-dessous de ceux que les véritables principes indiquent, bien des peines et des douleurs sont évitées à la classe ouvrière qui en profite.

Les avantages de la mutualité et de la solidarité sont plus facilement compris lorsque l'isolement s'efface parmi les hommes.

Sous l'empire de la vie collective, — au lieu de ne songer qu'à cet étroit individualisme dans lequel on cherche le chacun pour soi, et où l'on ne rencontre que difficultés et privations, — les intérêts se modifient; les institutions les plus propres à assurer la sécurité, la protection et le bien-être de tous rentrent dans l'intérêt de chacun et prédisposent les populations à les accepter.

L'intérêt individuel se met en accord avec l'intérêt collectif; les dissensions, qui naissent lorsque les ressources publiques ne sont pas également partagées, ne se présentent plus; c'est pourquoi, dans le palais social, toutes les améliorations qu'on peut instituer pour le bien de la vie, profitant également à tout le monde, chacun se trouve prédisposé à les accepter.

Qu'y a-t-il dès lors à faire, dans une fondation comme celle du Familistère, lorsque les éléments matériels sont réunis, pour donner un corps aux mesures à prendre?

Il faut appeler la population à délibérer régulièrement sur toutes les institutions mutuelles de solidarité et de charité sociales, à établir en vue de parer à toutes les éventualités de malheur auxquelles la famille de l'ouvrier est assujettie. C'est ainsi que ces institutions se fondent sur les bases les plus solides : le Familistère en donne l'exemple le plus marqué et le plus inattendu.

Nous avons vu que l'association du capital et du travail n'ayant pu jusqu'ici être faite sous une forme légale, au Familistère, pour constituer au profit des so-

ciétaires un droit sur les bénéfices de l'industrie, le capital s'était intéressé à la fondation des institutions de prévoyance commune, en imposant aux frais généraux de l'établissement d'industrie une somme égale à celle du montant des cotisations, somme que cet établissement verse mensuellement aux caisses de prévoyance.

C'est pour administrer et appliquer ces fonds que tous les travailleurs sont appelés, au Familistère, à élire les comités nécessaires.

Ces comités se divisent et se subdivisent la besogne et constituent :

Le comité d'administration de la caisse des cotisations et des subventions ;

Le comité du service médical et des secours ;

Le comité de pharmacie, des soins et des médicaments, etc.

Enfin des comités s'établissent pour toutes les choses utiles qu'il peut convenir aux intérêts de la population d'introduire dans la pratique.

La plus grande liberté est laissée à ce sujet pour la mise en œuvre de toutes les bonnes mesures que l'expérience révèle.

Dans ces conditions, au moyen d'une cotisation mensuelle qui varie de 1 franc à 2 fr. 50, à la volonté du sociétaire, et suivant certaines règles, toutes les familles ont droit :

A la visite du médecin, *de leur choix*, quand elles le jugent à propos ;

A une subvention qui varie de 1 à 5 francs par jour, suivant le chiffre de la cotisation du sociétaire privé de son travail pour cause de maladie ;

Aux draps et chemises de lit, appartenant au service médical, et à la propreté du linge nécessaire aux malades ;

Aux médicaments pour tous les membres de la famille en cas de besoin ;

A l'usage des baignoires, bains de siége, bains de pied, chaise percée, vases et instruments nécessaires en cas de maladie.

D'autre part, l'établissement accorde une pension d'un franc par jour au travailleur invalide ; il adopte les orphelins, lesquels sont élevés à la nourricerie d'abord, puis, lorsqu'ils sont en âge d'aller aux écoles placés dans les ménages qui consentent à les nourrir et à les soigner moyennant une rétribution mensuelle ; le vêtement de ces enfants reste à la charge

de l'association. L'enfant orphelin retrouve ainsi une famille adoptive et une protection certaine sous les auspices du toit qui l'a vu naître.

Si l'on n'a perdu de vue aucun des avantages énumérés dans ce chapitre, on trouvera sans doute que l'ensemble des mesures de véritable prévoyance sociale établies au Familistère pourrait être heureusement imité.

Les avantages énumérés ci-dessus sont particuliers à l'organisation des caisses mutuelles du Familistère, mais le sociétaire reçoit en outre, en cas de maladie, un secours de deux francs par jour que la caisse de l'usine accorde à tous les ouvriers malades, à ceux habitant au dehors comme aux sociétaires du Familistère.

Les secours accordés annuellement par cette caisse s'élèvent à environ 18,000 fr.

XXVII

SERVICE MÉDICAL

Nous venons de voir, au sujet de la santé publique, comment le palais social assure à tous les sociétaires, pour peu que

chacun le désire, toutes les ressources qu'on ne se procure ailleurs qu'à grand'-peine, et sur lesquelles il est impossible de s'entendre pour donner une même satisfaction à tous les intérêts.

La santé publique en est un exemple. Avec les maisons isolées, le service médical se fait difficilement. Ne sait-on pas avec quelle difficulté on obtient au village la visite du médecin, qu'il faut trop souvent faire venir des villes ou des villages voisins ?

Au palais social, les habitants s'associent pour le service médical comme pour leurs autres besoins ; le Familistère a deux médecins et deux sages-femmes, dont chaque sociétaire peut avoir la visite dès qu'il en éprouve la nécessité.

La salle de service médical et de pharmacie possède une boîte au nom de chaque médecin. Le sociétaire n'a qu'à déposer dans une de ces boîtes le numéro de son appartement, pour s'assurer dans la journée la visite du médecin de son choix.

Cette salle renferme les choses les plus urgentes de la pharmacie, les appareils de pansement nécessaires aux cas pres-

sants, les baignoires portatives, bains de siége, draps, chemises, et les instruments et ustensiles qu'on trouve rarement dans le mobilier de l'habitation de l'ouvrier.

Cette salle contient aussi, au grand avantage des femmes accouchées et des enfants nouveau-nés, des téterelles, bouts-de-sein, berceaux, biberons, etc., et l'on doit à ces simples mesures de précaution la possibilité d'éviter bien des souffrances, que l'incurie ou l'ignorance des moyens font endurer trop souvent aux jeunes mères dans l'intérieur du ménage pauvre.

Tout ce qui concerne la santé et le soin des malades : moyens préventifs, médecins et remèdes, est donc assuré et payé par l'association entière ; de cette façon, personne ne se refuse les choses nécessaires au rétablissement de la santé.

Le service médical ne fait ainsi défaut à personne ; chaque jour les médecins trouvent, à côté de la salle du service médical, l'indication des personnes qui désirent leur visite, et les soins et remèdes sont aussitôt prescrits aux malades.

L'abandon dans le malheur n'est pas possible au Familistère : la moindre souf-

france y est connue; une situation malheureuse vient-elle à naître, chacun se le dit, et par honneur du bien à faire, comme par sentiment de charité, les soins ni les secours ne font défaut à personne.

A côté des parents, les comités de prévoyance fonctionnent en permanence et veillent de leur côté à ce que les secours et les médicaments soient intelligemment donnés.

XXVIII

ÉDUCATION INTÉGRALE

Nous avons vu jusqu'ici comment le palais social correspond aux lois primordiale de la vie; nous avons rapidement exposé comment il rend plus faciles la nourriture, le logement, le vêtement, la propreté, l'hygiène; — comment il contribue à assurer pour tous ses habitants les soins du corps, à développer l'exercice des bonnes habitudes physiques et à réaliser l'usage harmonique de l'organisme humain; — comment il protége la santé; — comment il soigne la maladie; — comment la veuve et l'orphelin trouvent dans

l'association les sécurités de l'avenir; — comment enfin le palais social assure à tous le bien-être.

Mais le Familistère ne doit pas seulement satisfaire à la loi de conservation et d'entretien de la vie humaine; il doit aussi remplir les obligations de la loi de développement et de progrès de la vie; il doit joindre à l'éducation physique l'instruction intellectuelle et morale.

Il appartient au palais social de combler toutes les lacunes que les institutions de la société présente laissent exister dans le développement des aptitudes et de l'intelligence humaine; il lui appartient d'être, pour le bien et le progrès de l'esprit, ce qu'il est pour le bien et le progrès du corps.

Mais avant de décrire ce qui est particulier à l'éducation des diverses classes de l'enfance, nous pouvons examiner l'influence que le Familistère exerce d'une manière générale sur la population. Cette influence est de tous les instants; elle modifie peu à peu les mauvaises habitudes apportées du dehors, et ne tarde pas, dans tous les cas, à transformer profondément les habitudes extérieures apparentes de l'individu et de la famille.

S'il n'en coûte pas aux familles ouvrières, habitant les petites maisons isolées, de laisser courir leurs enfants dans la rue nu-pieds, en chemises, sales, couverts de boue, de haillons et de guenilles; ces mêmes familles, arrivant pauvres et misérables au Familistère, sentent, après quelques jours de contact avec la population, la nécessité d'un changement d'habitudes et d'état. Le rouge leur monte au front quand il faut envoyer leurs pauvres enfants à l'école dans leur état de dénûment, au milieu des trois cents élèves du Familistère réunis, à chaque rentrée en classe, dans les cours du palais; les parents voient alors combien leur petite famille fait tache parmi cette population enfantine vêtue convenablement, bien débarbouillée et proprette: aussi s'efforcent-ils bien vite de cacher cette misère.

Les habits du dimanche sont alors souvent mis à l'enfant pour aller à l'école, et on lui en procure d'autres pour la toilette. Les parents se donnent ainsi la satisfaction de voir leurs enfants vêtus comme les autres : un sentiment de bonheur est pour le ménage la récompense de la gêne qu'il s'est imposée.

Mais bientôt ce que le père et la mère éprouvaient concernant leurs enfants, ils l'éprouvent à leur propre sujet; et c'est ainsi que la vie s'améliore peu à peu, par l'exemple sollicitant un meilleur emploi des ressources de la famille.

Au Familistère, il n'y a ni boues ni ordures : l'enfant n'a pas d'occasions de se salir au milieu de ses récréations; la propreté devient pour lui une habitude comme ailleurs la saleté en était une autre.

C'est un double motif pour qu'il n'y ait plus au palais de ces haillons sordides qui déshonorent l'espèce humaine; tous les habitants sont convenablement vêtus, comme tous sont convenablement nourris, et pourtant combien de misères le Familistère a abritées!

Nous ferons moins ici la théorie philosophique de l'éducation que l'examen des conditions pratiques de son application. Peu nous importent les théories pompeuses sur l'éducation et l'instruction, si elles ont pour conséquence, comme celles de l'*Emile* de Rousseau, de n'être applicables qu'à la millième partie de l'espèce humaine.

Ce qu'il faut découvrir, c'est l'éducation et l'instruction démocratiques; c'est l'éducation et l'instruction pour tous les enfants du peuple, sans exception; c'est la culture intégrale de l'esprit humain par la culture intégrale de l'espèce tout entière; c'est enfin l'éducation et l'instruction conduisant tous les hommes à la vie utile et productive qu'il faut réaliser.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour atteindre ce but : il faut d'abord créer les méthodes de direction et d'enseignement, puis les moyens de les appliquer.

Dans la société moderne, les méthodes ont fait de véritables progrès, grâce aux recherches des personnes dévouées à l'éducation de l'enfance, mais les difficultés d'application resteront un puissant obstacle à la vulgarisation de ces méthodes tant que le régime actuel de la famille et des habitudes de l'enseignement restera le même.

Quoi qu'on fasse, il sera difficile que les conditions de l'éducation et de l'instruction soient égales pour tous, avec l'éloignement d'un grand nombre d'habitations par rapport aux écoles.

L'éducation sera imparfaite, tant que le père et la mère seront seuls à veiller sur leurs enfants, et qu'il leur sera permis de retrancher à ces derniers la nourriture de l'esprit, comme parfois, bien malgré eux, ils sont obligés de leur retrancher la nourriture du corps.

La société ne peut remédier à ces tristes errements du passé qu'en exerçant son droit de protection sur l'enfance, et qu'en pratiquant le devoir par lequel elle est appelée à aider à son avancement propre dans la vie.

Mais en ceci, comme dans toutes les choses humaines, les résultats à obtenir sont proportionnés à la perfection et au progrès des dispositions matérielles que la société saura réaliser pour y atteindre.

Pour que l'enfance soit bien enseignée, il faut des écoles convenables sous tous les rapports : l'éducation du peuple est subordonnée à cette première création. C'est ce que l'opinion tend aujourd'hui à vouloir édifier dans chaque village ; mais après l'édification de l'école, aura-t-on trouvé le moyen d'y réunir tous les jours, et aux heures régulières des leçons, les

enfants logés à deux ou trois kilomètres de distance ?

Non, il faudrait en ce cas plus que l'école, il faudrait le pensionnat gratuit dans chaque commune.

Un premier point indispensable à toute méthode d'enseignement, c'est l'exactitude aux leçons : toutes les méthodes sont sans résultat si les classes sont en désordre et sans suite.

Il ne faut donc pas seulement des écoles dans chaque commune, il faut encore un programme d'enseignement; il faut des méthodes d'application; il faut des élèves et des maîtres assidus pour que ces méthodes soient appliquées.

Combien de réformes sont à introduire dans la commune avant d'avoir atteint ce résultat! Aujourd'hui, dans la plupart de nos villages, l'instituteur est encore obligé, pour vivre, d'être tout à la fois maître d'école, chantre à l'église, secrétaire de mairie, arpenteur, etc... On conçoit le médiocre intérêt qu'il attache à ce que les écoliers soient dans les classes pendant son absence ; s'ils sont à vagabonder dans les rues, le professeur sait du moins qu'ils

ne bouleverseront pas l'école pendant ce temps-là.

Il est vrai de dire aussi que souvent la femme de l'instituteur est chargée de veiller, non sur les devoirs des élèves, mais sur leur tranquillité dans la classe, en l'absence de son mari; qu'en résulte-t-il? un inconvénient plus grave encore; trop souvent c'est un motif pour que la maîtresse fasse la cuisine, le lavage du linge et la lessive même dans la salle des études.

Dans de pareilles conditions, on conçoit que l'éducation soit difficile pour les élèves, et que le désœuvrement les conduise à la dissipation et au vagabondage. Il ne faudrait pourtant qu'un gouvernement ami du peuple pour faire au moins disparaître ce qu'il y a de honteux, pour la France, dans une pareille situation de l'instruction publique.

Mais ce que nulle administration ne peut faire, c'est de placer l'école à la même proximité pour les familles, et par conséquent il n'est pas possible, par mesure administrative, de rendre dans nos communes rurales l'enseignement également facile pour tous les enfants.

L'éducation gratuite et obligatoire ne peut placer toutes les familles, au village, sur un même pied d'égalité, ni dans les avantages offerts, ni dans les peines édictées.

En est-il ainsi dans le palais social? Non, toutes les institutions y sont organisées de manière à offrir aux familles des avantages égaux. Les salles d'éducation sont une dépendance du palais, et presque de l'appartement de chacun; de manière que l'ouvrier trouve, dans son palais même, pour ses enfants, des nourrices, des bonnes, des gouvernantes, des précepteurs, des maîtres et des maîtresses d'enseignement, et de vastes salles d'éducation et d'instruction bien aérées, bien éclairées et bien chauffées; ce qui constitue pour lui les équivalents de ce que la richesse réalise à grands frais autour d'elle.

On ne pourrait donc réellement concevoir au village, ni même à la ville, des conditions analogues pour l'éducation et l'instruction générales de l'enfance à moins d'y construire le collége, ou pensionnat communal, réunissant la crèche, l'asile, et toutes les classes de l'enfance,

avec dortoirs, réfectoirs, et tout ce qui serait nécessaire pour que les élèves soient élevés et instruits avec soin, aux frais de la commune aidée du concours de l'État.

Mais combien de prétendus amis du peuple trouveront une idée semblable impraticable !

Revenons donc au Familistère, qui n'est pas un projet, mais un fait.

Industrie et richesse obligent. Le travail doit suffire aux besoins du corps, mais il doit aussi satisfaire aux besoins du cœur et à ceux de l'intelligence. Partant de là, et pour entrer dans la voie tracée par les besoins de la vie humaine, l'éducation et l'instruction devaient être, au Familistère, l'objet d'une attention toute particulière, et placées au rang des devoirs supérieurs dans la pratique desquels l'insuffisance de la famille doit être suppléée.

Aussi l'éducation et l'instruction sont-elles comprises, au Familistère, dans leur sens le plus large. Des édifices spéciaux ont été élevés pour chaque degré de l'enseignement de la population enfantine, et les meilleures dispositions matérielles, comme les méthodes les plus intelligem-

ment conçues, sont mises en usage pour le développement régulier de l'enfant au physique comme au moral.

L'éducation et l'instruction sont divisées au Familistère en sept classes; chacune ayant son personnel dirigeant et enseignant, ses locaux et son matériel propres.

Ces divisions, suivant les âges de l'enfance, sont:

1° La *Nourricerie :* enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de 26 à 28 mois. — Salles aux berceaux et aux bébés.

2° Le *Pouponnat :* catégorie des petits bambins, depuis les enfants sachant marcher et se tenir propres, jusqu'à ceux de l'âge de 4 ans.

3° Le *Bambinat :* catégorie des enfants de l'âge de 4 à 6 ans.

4° La *petite école* ou *troisième classe* de l'enseignement : élèves âgés de 6 à 8 ans.

5° La *seconde école* ou *deuxième classe* de l'enseignement : élèves de 8 à 10 ans.

6° La *première école* ou *première classe* de l'enseignement : élèves de 10 à 13 ans.

7° Les *cours supérieurs :* catégorie hors classes; élèves dont l'intelligence s'est montrée hors ligne.

3° *L'apprentissage* : l'entrée de l'enfant à la vie productive a lieu, gratuitement, dans l'établissement même d'industrie du Familistère ; les diverses professions qu'il renferme sont offertes au choix de l'enfant, et l'apprenti est mis aussitôt en possession du prix du travail réalisé par lui.

L'éducation et l'instruction, établies ainsi, forment un chapitre spécial dans les comptes du palais, mais les dépenses en sont reportées aux frais généraux de l'établissement industriel, d'où sortent les bénéfices qui ont servi à fonder le Familistère.

La dépense générale de l'éducation au Familistère, pour les 320 enfants environ que ces diverses classes comprennent, s'élève annuellement de 19 à 20,000 fr., se répartissant de la manière suivante :

Nourricerie . . . . . pour une moyenne de 40 enfants, ce qui met la dépense par enfant à 250 francs par an, ou 0f,70 par jour.	10,000
A reporter. . .	10,000

Report. . . .	10,000
Pouponnat. . . . . pour 40 enfants, ce qui porte la dépense annuelle à 20 francs par enfant.	800
Bambinat . . . . . pour 80 enfants à 25 fr. par tête.	2,000
Ecole de la 3e *classe* . . . . . pour 45 élèves, 31 fr. par tête.	1,400
Ecole de la 2e *classe*. . . . . pour 65 élèves, à 35 fr. environ, par tête.	2,300
Ecole de 1re *classe* . . . . . pour 55 élèves, ou 40 fr. par tête.	2,200
Cours divers. . . . , ...	1,000
Total de la dépense	19,700

Cette somme comprend : pour les enfants, de la naissance à leur entrée au pouponnat, la nourriture et tous les frais nécessaires ; elle comprend, pour les autres divisions de l'enfance, toutes les fournitures, sans exception, nécessaires à l'enseignement.

Les méthodes d'éducation et d'enseignement, pratiquées dans toutes les classes de l'enfance du Familistère, n'ont rien de

systématique ; elles consistent dans l'application journalière de tout ce que l'idée révèle, et de ce que l'expérience a consacré comme étant le plus profitable au développement physique, intellectuel et moral de l'enfance.

Tous les systèmes d'éducation et d'enseignement dont notre époque s'est enrichie sont expérimentés et alliés les uns aux autres, dans la mesure jugée la plus convenable aux progrès des enfants.

Mais l'excellence de l'éducation ne repose pas seulement sur la bonté des systèmes, elle repose surtout sur le mérite et le dévouement des personnes qui sont chargées d'appliquer ces systèmes. L'éducation et l'enseignement seront un jour, dans l'humanité, les plus vénérées des fonctions, car elles seront le sacerdoce et l'apostolat de la vérité, du droit, du devoir et de la justice.

Quel beau champ d'activité le palais social offrirait pour l'expérience de tous les systèmes, et pour la régénération de l'enseignement, si la passion du bien, généralisée dans son application, était entrée dans les âmes. Alors, parmi les hommes et les femmes qui ont quitté la vie active, un

nouveau désir de se rendre utiles les engagerait, à de certaines heures du jour ou à de certains jours de la semaine, à se consacrer aux conférences pour l'instruction morale et scientifique des élèves.

Les maîtres et maîtresses d'enseignement se multiplieraient ainsi, en proportion des besoins, et les enfants profiteraient des leçons particulières les plus variées et les plus utiles sur les sciences, la morale, la culture, le jardinage, la minéralogie usuelle, l'industrie, etc.; ces leçons, en intéressant vivement les enfants, agrandiraient considérablement le cercle de leurs connaissances théoriques et pratiques, et seraient, pour les personnes enseignantes, une des plus douces satisfactions que le devoir accompli puisse faire entrer dans le cœur de l'homme.

Le Familistère ne possède pas encore cela; sa fondation est trop récente pour que la religion de la vie y ait pris son essor dans tous les cœurs : le temps achèvera l'œuvre commencée.

Pour y suppléer dans la mesure du possible, et comme complément de l'éducation scolaire,— qui déjà tient une si belle place au Familistère, par le dévouement

des personnes qui y ont compris la grandeur de leur mission, — le corps des employés attachés à l'établissement industriel est appelé à faire les cours supplémentaires de mécanique, de géométrie, de dessin linéaire, de musique vocale et instrumentale, etc.; c'est ainsi que se complète l'instruction au Familistère.

Le mode d'enseignement des maîtres et maîtresses, vis-à-vis des élèves, est surtout celui du raisonnement et de la persuasion. C'est l'enseignement par l'attrait que le Familistère s'est attaché à réaliser, dans la mesure de ce qui y a été possible, non-seulement pour ses plus petits élèves, mais aussi pour les différentes classes de sa jeune population.

Le besoin de faire usage de la contrainte naît toujours de l'insuffisance du corps enseignant; les peines physiques sont proscrites au Familistère, on n'agit sur l'enfant que par la voie de l'influence morale ou en le privant de ses plaisirs.

Parmi les ressources attrayantes de l'enseignement que le Familistère offre aux enfants, il faut compter les jardins. Tous les ans, à la saison d'été, les écoles composent des groupes d'élèves qui, sous

la direction du jardinier en chef de l'établissement, s'initient à la culture et à l'entretien des jardins ainsi qu'au respect du travail d'autrui. Ces groupes de garçons et de filles élisent au scrutin, parmi eux, des chefs et sous-chefs, dont le devoir est de faire bien exécuter les indications du chef jardinier et de veiller au bon ordre de la troupe des petits travailleurs. Les élections se font toutes les semaines, et les élus doivent donner l'exemple constant du meilleur travail, sous peine de perdre la considération de leurs électeurs.

L'administration du Familistère, pour encourager ce mouvement, accorde aux enfants une rétribution légère, variant suivant les aptitudes et les capacités des divisions de travailleurs, que le chef jardinier établit d'accord avec les enfants.

Les jardins du palais sont toute la journée ouverts à l'enfance pour ses promenades et ses jeux. Mais une partie réservée, agrémentée de pelouses, d'allées tortueuses, de montées et de descentes, sert aux promenades d'ensemble des classes, et constitue une récompense très-appréciée par tous les élèves, petits et grands.

Les moyens d'émulation ont leur consécration définitive dans deux grandes solennités constituant les fêtes principales que se donne le Familistère. Ces fêtes sont celles du travail et de l'enfance : — la première récompense le travail des ouvriers et employés de l'établissement, la seconde récompense le travail et les progrès des élèves.

La fête du travail a lieu au mois de mai ; la fête de l'enfance au mois de septembre. Dans ces deux fêtes, les enfants occupent toujours les premiers rangs, soit pour voir récompenser leurs pères et mères, soit pour se voir donner à eux-mêmes le prix de leur mérite.

Ces fêtes ont lieu dans la grande cour de la partie centrale, décorée de trophées et d'emblèmes du travail industriel, lorsqu'il s'agit de la fête du travail, et de trophées d'éducation, d'instruction et d'enseignement, le tout enguirlandé de fleurs et de feuillages, lorsqu'il s'agit de la fête de l'enfance.

Dans cette dernière fête, les travaux des élèves sont exposés au public, et toutes les classes de l'enfance, depuis les poupons jusqu'aux élèves des cours supé-

rieurs, viennent publiquement recevoir les récompenses acquises par leur bonne conduite, leur travail et leurs progrès de l'année.

Ces récompenses consistent, pour les élèves des grandes classes : en livres choisis, non sur le luxe des couvertures, mais sur la valeur du contenu ; en boîtes de compas, boîtes de couleurs, instruments de mathématiques, de musique, nécessaires de couture et de travaux divers, objets de toilette, etc., suivant les facultés pour lesquelles les prix sont donnés.

Les couronnes traditionnelles de feuillage vert, doré ou argenté, accompagnent la remise des prix aux lauréats.

Des jouets de toutes espèces : boîtes de ménages, d'animaux, des poupées, des pantins, des toupies, balles, trompettes, jeux de quilles, de boules, meubles, voitures, animaux en miniature, etc., etc., sont le lot des bambins et des poupons, et c'est merveille de voir leur bonheur et leur empressement à cette distribution des jouets si chers au jeune âge, et dont l'enfant pauvre est si souvent privé dans sa misère.

Il n'en est plus ainsi au Familistère ;

tous les besoins légitimes, physiques et moraux de l'enfance sont prévus et satisfaits dans la mesure du possible, et l'entraînement au plaisir, si vif chez les enfants, est un des meilleurs ressorts à développer pour exciter l'élève au travail, en lui faisant acquérir ainsi le droit d'usage des objets récréatifs les plus intelligemment conçus pour son développement physique et moral.

XXIX

NOURRICERIE ET POUPONNAT

Je crois devoir renouveler ici cette remarque que la liberté est, au Familistère, la première chose respectée pour tout le monde, et que, par conséquent, les institutions de la nourricerie et du pouponnat ne sont obligatoires pour personne; car c'est surtout lorsqu'il s'agit des soins à donner à la basse enfance que la volonté du père et de la mère doit être respectée.

Les deux premières divisions de la basse enfance sont réunies dans un édifice spécial placé derrière le palais, dans la direction de son entrée centrale. Le sol de

cet édifice est élevé au niveau du rez-de-chaussée du palais, avec lequel il est en communication par un passage de plain-pied.

La porte d'entrée de ce bâtiment ouvre sur un petit vestibule, à droite duquel se trouve la cuisine d'abord, puis une autre pièce séparée de la cuisine ; cette seconde pièce sert de lieu de réserve pour le linge sale et divers ustensiles : balais, brosses, seaux de propreté, bassins, baignoires, etc.; elle sert également de cabinet pour les petits siéges d'aisances des enfants.

A gauche du vestibule se trouve une salle destinée aux poupons, ou petits bambins de vingt-huit mois à quatre ans, qui, à de certains moments du jour, viennent, après les exercices bruyants des promenades sur les pelouses, des marches chantantes et des exercices de gymnastique, prendre un peu de repos sur les bancs de cette salle. Pendant ces moments de tranquillité, quelque historiette instructive leur est racontée ou quelque chanson apprise, etc. C'est là enfin qu'ils reçoivent les premières leçons propres au jeune âge.

L'extrémité du vestibule d'entrée donne accès dans la salle du promenoir, des jeux et des exercices corporels. Cette salle a 15 mètres de long sur 6 mètres de large; elle traverse l'édifice dans toute sa largeur et communique, à chaque extrémité, avec les balcons extérieurs contournant l'édifice et aboutissant aux pelouses des jardins du palais.

Sur le côté opposé au vestibule d'entrée se trouvent les salles aux berceaux, entièrement ouvertes sur la grande salle du promenoir et des jeux, dont elles ne sont séparées que par une cloison en bois de 68 centimètres de hauteur.

Chacune de ces salles peut contenir 14 à 16 berceaux, placés de chaque côté perpendiculairement aux murs; un couloir reste au milieu pour la circulation des personnes attachées au service des enfants. En réservant la place pour les lits des bonnes, c'est environ 50 berceaux que les salles peuvent contenir. Ces dispositions permettent d'embrasser, d'un seul coup d'œil, les enfants de la grande salle du promenoir et ceux couchés dans leurs berceaux.

Les salles de cet édifice sont parfaite-

ment éclairées et ventilées; une température convenable y est maintenue jour et nuit; une distribution d'eau alimente le service, et l'éclairage au gaz est toute la nuit à la disposition des directrices et des bonnes.

La salle du promenoir est divisée en deux parties par une balustrade de 76 centimètres de hauteur : la partie de droite, en entrant par le vestibule, sert aux nourrissons; la partie de gauche sert aux exercices des poupons ou petits bambins. La première contient un plancher en ellipse, de 3 mètres de long sur 2 mètres 50 centimètres de large, monté sur roulettes, afin de permettre de le déplacer pour faire la propreté à la place qu'il occupe; ce plancher est entouré de deux petites balustrades de 38 centimètres de hauteur, distantes l'une de l'autre de 36 centimètres. Les enfants les plus jeunes sont mis en liberté sur ce plancher, et c'est dans l'espace compris entre les balustrades qu'ils s'exercent à faire leurs premiers pas, en se servant des mains courantes comme appui.

La balustrade intérieure laisse libre un espace de 62 centimètres, pour permettre

aux enfants de gagner à volonté le centre de ce meuble. Ce plancher mobile ou roulant, que toutes les bonnes se sont accordé à nommer *la promenade*, sert donc aux enfants pour s'asseoir et se réunir en compagnie d'autres petits promeneurs comme eux, et auprès des enfants plus jeunes, ou plus faibles, qui les admirent et s'efforcent de les imiter.

Les nourrissons les plus forts quittent, à leur gré, la promenade pour exercer leur agilité, et vont, jouant ensemble, par la salle et les balcons, où ils trouvent de petits fauteuils, réunis trois à trois, dans lesquels ils peuvent s'asseoir en compagnie ; ces petits fauteuils servent également à grouper les enfants autour des bonnes au moment des repas.

Presque généralement, au Familistère, la mère nourrit son enfant ; elle vient, aux heures qui lui conviennent, l'allaiter à la nourricerie, et, pendant le premier âge, elle l'emporte chaque soir passer la nuit chez elle. A l'époque du sevrage, elle le laisse ordinairement aux soins des bonnes, et l'enfant passe ensuite les nuits à la nourricerie si les parents en ont le désir.

La nourricerie du Familistère fait usage, pour les berceaux des enfants, d'un genre de matelas qui mérite d'être tout particulièrement signalé. Les recherches qu'il a fallu faire au Familistère, avant d'arriver à ce procédé si simple et si complet, et les graves inconvénients auxquels ce mode de coucher remédie, nous font un devoir de le propager, afin d'en faire profiter les familles et les crèches, où les enfants auraient encore à souffrir de l'humidité et de l'odeur des urines.

Au Familistère, le coucher de l'enfant est toujours sec et sans odeur. Les berceaux se composent d'un ovale en tringle de fer rond, porté par deux montants : un à chaque extrémité; celui de la tête forme la flèche du rideau en s'élevant au-dessus du lit; le tout est fixé sur deux pieds en fonte reliés par une traverse : les berceaux sont ainsi portatifs et légers. Une toile en fort coutil, lacée sur l'ovale de fer, compose le corps d'un berceau très-gracieux ; le matelas est formé de 30 à 40 litres de gros son bien bluté, mis dans le fond de cette toile, et recouvert d'un petit drap; l'oreiller peut également être fait de son.

Cette couche ne se pénètre pas d'humidité; au lever de l'enfant, le son humide se trouve aggloméré en motte, qu'on enlève facilement avec la main ou avec une petite raquette en fil de fer; on ajoute de temps en temps un peu de son nouveau, et celui qu'on retire pour cause d'humidité peut être donné aux animaux de la basse-cour.

Tous les mois au plus, le son d'un berceau doit être entièrement changé, afin d'éviter toute fermentation, et cette fermentation peut être aussi retardée ou empêchée, en faisant étuver au four le son destiné au coucher de l'enfant.

L'hiver, l'enfant n'a jamais froid sur ce simple lit, moins chaud en été qu'une couche vaporeuse et nauséabonde. Ce mode de coucher réduit l'entretien du berceau, pour tenir le lit constamment sec et propre, au changement d'un peu de son et d'un petit drap. L'enfant, à la nourricerie du Familistère, se trouve ainsi placé dans des conditions hygiéniques que ne possèdent pas toujours les classes aisées. L'ouvrier, sous ce rapport, n'a donc rien à envier à la fortune.

On ne berce jamais les enfants à la

nourricerie ; c'est plaisir de les voir mettre au lit tout éveillés comme de grandes personnes, de les voir s'endormir sans pleurer ni crier et s'éveiller de même : le bercement supprimé, c'est une conquête de plus faite sur les erreurs de la routine.

La nourricerie et le pouponnat sont certainement les institutions les plus capables de soustraire les enfants au malheur de l'absence de soins, dont ils sont si souvent victimes en bas âge dans les familles pauvres et obligées de se livrer à un travail assidu ; ces institutions sont seules en état de faire disparaître les tristes conséquences de l'abandon qui tue un quart des enfants pendant le premier âge.

Au Familistère, ni l'abandon, ni la malpropreté, ni l'inanition, ni la misère, ni l'indigestion, ne sont plus les causes de cette mortalité des jeunes enfants sur laquelle la société ferme les yeux. L'enfant reçoit, au palais, tous les soins réclamés par son âge ; les salles de la nourricerie et du pouponnat sont là dans l'habitation même, près de la demeure de chacun, toujours ouvertes à l'enfant et à la mère, et nuit et jour, des bonnes veillent avec

un soin maternel sur tous les enfants au berceau, dès que les mères éprouvent le besoin d'aller à leurs travaux.

L'enfant est là dans le milieu propre à son âge, en société de ses pareils, à l'abri de ces ennuis qui sont souvent pour l'enfant, séparé de ses semblables, un tourment dont il se soulage par des cris et des pleurs. Quarante enfants, dans la salle de la nourricerie du Familistère, sont moins ennuyeux et inquiétants qu'un seul à domicile.

Au bonheur que trouve l'enfant dans cette institution placée près de la famille s'ajoutent les avantages qu'y trouve le ménage lui-même : il ne perd ainsi rien de sa tranquillité par la venue des enfants ; la propreté du logement reste la même, l'intérieur domestique conserve sa physionomie et son caractère paisibles, si nécessaires au repos du travailleur. Cela est impossible lorsque l'enfant au berceau, ou en bas âge, doit rester en permanence dans l'intérieur du ménage.

L'enfant reste à la nourricerie jusqu'à l'âge où, devenu propre et bon marcheur, il demande lui-même, et avec instances, à aller au pouponnat prendre part aux

exercices des poupons ou petits bambins; cela a lieu ordinairement vers l'âge de 26 à 28 mois.

Dès lors, l'enfant retourne chez ses parents aux heures des repas et y passe la nuit; il est en état de faire au besoin ce petit voyage seul, ou en compagnie des bambins plus grands, vu la proximité du logement; mais plus souvent il est amené par ses frères et sœurs, ou apporté dans les bras de son père ou de sa mère, pour qui ce n'est pas un dérangement, mais un véritable plaisir qu'ils se donnent en se rendant au travail. Déjà, à cet âge, l'enfant contracte ainsi l'habitude de venir régulièrement aux réunions de ses camarades, dans les salles des souvenirs de son plus jeune âge.

Au pouponnat comme à la nourricerie, les soins et les leçons que l'enfant reçoit n'ont d'autre but que celui de favoriser le développement harmonique de ses organes, afin de ménager à l'intelligence un instrument solide et sûr.

Qu'y a-t-il de plus nécessaire au travailleur qu'un corps bien conformé, robuste et vigoureux? Les soins de la première enfance sont donc ceux sur lesquels

la sollicitude la plus grande s'est d'abord arrêtée. En facilitant à la famille tous les soins dont elle est capable pour sa progéniture, le Familistère, de son côté, a ménagé pour l'enfant toutes les ressources que la famille peut être dans l'impuissance de lui donner.

Le pouponnat est le complément indispensable de la nourricerie pour éviter que l'enfant, après avoir été veillé et soigné pendant le premier âge, ne tombe dans la privation des soins qui lui sont encore indispensables, tant qu'il n'est pas assez fort pour aller aux écoles.

Le pouponnat est, du reste, du plus heureux effet près des nourrissons; c'est le stimulant le plus direct de leur jeune imagination; le nourrisson qui sait bien marcher veut faire le pas gymnastique avec les poupons, au son du claquoir et des chants; il veut participer à leurs exercices; cela pique la curiosité des impuissants eux mêmes, et tous aspirent au moment où ils pourront en faire autant.

Il est dans la nature humaine d'éprouver de l'admiration et de l'attrait pour ce qui se trouve à la portée de notre conception : profitant de cette disposition natu-

relle, c'est en ménageant à l'enfant les exemples vivants, et bien gradués, de ce qu'il peut obtenir de lui-même qu'on facilite son développement.

XXX

BAMBINAT

L'édifice du bambinat, des écoles et du théâtre, fait face à la partie centrale du Familistère.

Le bâtiment du milieu de cet édifice comprend la salle de théâtre ou de conférences et de réunion générale de l'enfance; il renferme aussi la salle d'orchestre servant également pour les réunions des conseils, et celle des divers comités et sociétés du Familistère.

Le bâtiment de droite comprend les salles du bambinat et de la troisième classe;

Le bâtiment de gauche, celles de la deuxième et de la première classe.

Le bambinat reçoit les enfants à leur sortie du pouponnat, c'est-à-dire vers l'âge de quatre ans, il les garde jusqu'après leur sixième année.

Le bambinat est principalement dirigé suivant les méthodes employées dans les asiles; c'est aux travaux et aux ouvrages de madame Marie Pape-Carpentier, ouvrages si pleins de sympathie pour l'enfance, que le Familistère emprunte la plupart de ses méthodes de direction et ses moyens de former des directrices choisies parmi les dames de la population.

Comme les asiles bien organisés, la salle du bambinat possède donc ses gradins en amphithéâtre, ses bancs, ses porte-tableaux avec place pour les moniteurs, ses tableaux noirs roulants, ses casiers pour recevoir les modèles de dessin, et les différents tableaux du matériel, ses ardoises et crayons, son boulier-compteur, ses lits de repos, ses rayons et tables pour les tartines des enfants, etc., et enfin ses tableaux d'alphabet et d'épellation, ses syllabaires, ses grandes images coloriées et cartonnées, ses tableaux d'histoire naturelle, d'arts et métiers, de leçons de choses, d'historiettes morales, etc.

Le matériel est complété par un ensemble de tables à deux places, avec dossier, procurant aux enfants des siéges

commodes et proportionnés à leur taille. Ces tables ont un dessus mobile qui se place à volonté d'une façon horizontale ou inclinée pour servir à tous les travaux de l'enfant.

Les méthodes de lecture, de calcul et de gymnastique ont été perfectionnées au Familistère, de manière à supprimer pour l'enfant tout enseignement abstrait; l'attention de l'élève est toujours soutenue, pendant les leçons, par des expériences et des faits qui parlent à son imagination et impressionnent ses sens autant que son esprit. On a puisé pour cette organisation dans les travaux de MM. Grosselin, Frœbel, Laisné, etc.

Dans l'éducation des enfants du bambinat, les exercices du corps sont encore l'objet principal qu'on doit se proposer et qui doit primer tout autre exercice; aussi l'instruction n'y est-elle qu'un accessoire de l'enseignement. Les promenades dans les jardins et sous les ombrages du palais, les jeux sur les pelouses, doivent avoir lieu suivant les besoins de l'enfant, et la tenue en classe doit être composée d'exercices amusants pour les petits élèves.

XXXI

ÉCOLES

A six ans environ, l'enfant entre à la petite école ou troisième classe; à huit ans il passe en deuxième classe, et à dix ans il entre dans la première classe, d'où il sortira pour l'apprentissage industriel.

Le cadre dans lequel doit se restreindre cette brochure ne permet pas de décrire tout au long l'enseignement du Familistère. Je crois devoir seulement faire remarquer ici que la direction de l'éducation, au Familistère, ne revêt rien des restes de ces traditions pédagogiques, par lesquelles la crédulité et l'ignorance publiques sont entraînées à conserver un enseignement absurde, mais qui en impose d'autant plus aux pères et mères que les choses enseignées à leurs enfants sont moins comprises des parents et des élèves eux-mêmes, et par conséquent moins sujettes à être discutées et mises en pratique.

C'est ainsi que, dans la plupart des écoles, on occupe l'esprit des élèves à des

problèmes transcendants d'arithmétique, et que, au sortir de pension, de grands garçons sont parfois incapables d'appliquer leurs quatre règles aux opérations du commerce et de l'industrie. C'est ainsi encore que, dans les pensionnats et colléges, on donne des leçons de grec et latin qui, pour quatre-vingt-dix-neuf enfants sur cent, ne seront d'aucun usage.

L'instruction, au Familistère, se tient dans la sphère des choses pratiques et usuelles; on enseigne spécialement à l'élève ce dont il aura besoin tous les jours et dans les diverses circonstances de sa vie. Toutes les études de l'élève, tous les problèmes qu'il est appelé à résoudre sont pris sur le vif des faits les plus ordinaires de la vie, de sorte que l'enfant s'initie à la connaissance des choses usuelles et pratiques par ses études à l'école.

Il n'y a au Familistère aucun enfant des deux sexes qui puisse arriver à l'âge de douze ans, sans avoir reçu complétement l'éducation primaire.

Cours supérieurs.

La partie la plus élevée de l'enseigne-

ment de la première classe fait l'objet des leçons spéciales des cours supérieurs, où ne sont admis que les élèves réellement en état, par leur intelligence et leur bonne volonté, de profiter de ces leçons.

Apprentissage industriel.

Arrivés à l'âge du travail professionnel, les enfants entrent dans l'une des fonctions du travail de l'usine pour les jeunes garçons, et dans les services du Familistère pour les jeunes filles, à moins d'une autre vocation.

XXXII

PRINCIPES D'ORGANISATION

Nous venons de voir comment le Familistère atteint au développement intellectuel de l'enfance, et comment il lui ouvre les voies morales de la vie; mais, en formant la génération qui s'élève, nous ne pouvons rester indifférents à la génération qui travaille.

Il nous faut donc, après avoir organisé les choses pour le côté nécessaire, utile et progressif, les organiser aussi pour les

satisfactions morales et les agréments de la vie, pour la libre expansion des facultés sociales de l'homme, pour le libre essor des besoins supérieurs qui l'appellent à la vie collective et publique; nous allons voir, dans les sections suivantes, comment le Familistère satisfait à ces conditions.

Si l'on admet le principe d'association appliqué entre le travail et le capital, il peut entrer dans les conditions de l'association qu'un certain nombre des frais du logement et des avantages communs à toutes les familles soient gratuits et qu'ils incombent aux frais généraux de l'association : c'est un moyen simple et facile de faire accepter toutes les bonnes choses et, surtout, de les rendre accessibles aux familles peu aisées. C'est pourquoi au Familistère, pour tout ce qui concerne l'éducation et l'instruction de l'enfance, la gratuité est absolue.

Il est des choses nécessaires qui, si elles ne sont complétement gratuites, doivent au moins être combinées de telle façon que le prix ou le mode de payement ne puisse en empêcher l'usage. C'est ce que nous avons vu pratiquer au chapitre de la lo-

cation des logements : le prix de ces logements est assez bas pour que l'ouvrier ne puisse trouver que des avantages dans cette location ; c'est aussi ce qui doit être fait pour les choses nécessaires à la santé et au progrès de la vie : il faut que rien ne puisse en faire négliger l'usage.

Il en est ainsi, dans une forte mesure, pour les lavoirs et buanderies : l'usage en est libre au moyen d'une légère redevance qui s'ajoute au loyer. Cela est aussi fait pour les soins médicaux et les réserves de prévoyance et de mutualité ; d'où il résulte que la mesure de la gratuité ou du bas prix peut être augmentée ou restreinte, pour les sociétaires, dans la proportion jugée nécessaire par les associés. Cela se traduit par plus ou moins de bénéfices à partager entre le capital et le travail ; c'est, indirectement, une augmentation de salaires pour la famille et de frais généraux pour la production.

Il est toutefois des choses dont une administration intelligente doit rendre la gratuité tout d'abord de règle absolue. Nous citerons, au nombre de celles-là, le service de propreté générale que nous allons examiner.

XXXIII

SERVICES DE PROPRETÉ GÉNÉRALE

Dans une entreprise telle que celle du Familistère, la bonne marche des services, comme leur bonne direction morale, dépend des principes qui président au régime administratif.

Dans un édifice où quatre cents, neuf cents et même douze à quinze cents personnes devaient successivement demeurer, la tranquillité, l'accord et l'ordre dépendaient de suite de l'organisation rationnelle des services d'intérêt commun.

On conçoit que, dans une habitation semblable, la fréquence de la circulation et les besoins sans cesse renouvelés exigent le bon état, la propreté et le libre accès de toutes les choses d'un usage commun. Chaque famille, par l'usage qu'elle fait de ces choses, donne lieu à une part de balayage, de propreté et d'entretien général indispensable à la bonne tenue des locaux.

La parcimonie et l'indifférence qui s'attachent le plus souvent aux logements ou-

vriers auraient pu conseiller, comme moyen économique, de laisser à chaque famille le soin de cette part de la propreté générale, mais les conséquences d'une semblable mesure eussent été des plus fâcheuses et eussent à elles seules compromis le succès.

Si, ailleurs, la famille a la liberté de rester dans la malpropreté, au Familistère cela était difficile. Dans ce palais, la moindre ordure irrite la vue ; donc, pour mettre les soins d'entretien et de propreté extérieurs à la charge de chaque famille, il fallait lui imposer la corvée de son bien-être ; mais là n'était pas le seul inconvénient de ce système : ne voit-on pas combien de remarques, combien de critiques et même d'altercations se seraient élevées à ce sujet entre voisins ; ne voit-on pas combien souvent l'intervention de l'administration eût été nécessaire ? Il eût fallu tout un système de police pour obtenir dans le palais un ordre contraint et une propreté forcée.

Il n'en a pas été ainsi, et les adversaires de cette fondation, qui n'avaient prévu pour elle que de semblables moyens de direction, et que les inconvénients qui de-

vaient résulter d'une organisation ainsi comprise, ont été trompés dans leur attente.

Dès l'ouverture du Familistère, les locataires furent mis en possession de leurs logements : ils étaient chez eux, le Familistère n'avait rien à leur demander que le payement de leurs loyers. Les cours, les balcons, les escaliers, les corridors, les cabinets d'aisances, les cabinets aux balayures, les bassins aux eaux ménagères, la propreté des écoles et des salles publiques, toutes les choses enfin d'un usage commun, étant à tous et n'appartenant à personne, restaient aux soins de l'administration, et ce sur lequel personne n'avait aucune contribution à apporter, aucun droit à payer, aucun travail à faire, personne ne pouvait avoir tendance à en abuser ; chacun devait en respecter l'usage pour les autres comme pour soi.

Où des causes permanentes de conflit auraient pu exister naissait au contraire une cause d'accord et de bonne intelligence, par l'effet des satisfactions que chacun en éprouvait.

C'était le problème de la domesticité libre mise en pratique. En ceci, comme

en tout ce qui se rattache au bien-être des personnes, j'avais cherché à réaliser pour les classes moyennes et pauvres les équivalents de la richesse : la solution était trouvée. La richesse a ses serviteurs pour lui rendre la vie plus facile; désormais, l'habitant du Familistère avait aussi les siens pour veiller aux soins généraux de la salubrité et de la propreté de l'habitation. Il n'était plus possible que les abords de la demeure du pauvre fussent encore un lieu d'immondices et d'infection.

Le service au palais social n'est pas individuel, il est vrai, mais chacun n'en a pas moins la satisfaction de voir balayer et nettoyer, sans avoir à s'en occuper, les cours, les escaliers, les balcons, les galeries de ventilation, les cabinets d'aisances, les cabinets aux balayures, les fontaines, etc., toutes les choses enfin qui font partie de la demeure, et que l'habitant trouve ainsi constamment en parfait état de propreté.

Les personnes qui remplissent au Familistère ces fonctions d'utilité générale, en échange d'un salaire convenu, sont au service de tous, sans être attachées au service de personne. Ces fonctions bien

remplies sont un titre à la considération générale des habitants, car la supériorité, en toute espèce de travail, est en grand honneur au palais social.

XXXIV

CONVENANCES DU LOGEMENT

Le palais social, placé près de l'atelier, permet à l'ouvrier de rentrer dans sa demeure, aussitôt son travail fini, sans ajouter une fatigue nouvelle à la fatigue du travail ; il peut changer de vêtements si cela lui est nécessaire, et trouver immédiatement le repos pour réparer ses forces. Ce qui ne peut avoir lieu dans beaucoup d'établissements, où l'ouvrier a de grandes distances à parcourir pour retourner chez lui.

En rentrant au Familistère le père et la mère rencontrent leurs enfants sortant des écoles, la famille est aussitôt réunie pour le repas, qu'elle prépare facilement avec les ressources que le palais lui offre à ce sujet.

Aux avantages inhérents au milieu dans lequel le palais social place l'habita-

tion se joint l'agrément de pouvoir toujours proportionner l'étendue du logement et de ses dépendances aux besoins de la famille.

Aujourd'hui, l'un renonce à sa cave, l'autre à son grenier, qu'un troisième reprend; d'autres changent un appartement de deux chambres contre un de trois chambres, et tout cela sans que les loyers cessent de produire au profit des sociétaires.

Ces mutations et ces changements de logement sont même à encourager, parce qu'ils donnent lieu, chaque fois, à une remise à neuf, dont les frais doivent être supportés par ceux qui demandent à changer d'appartement.

Le Familistère renferme un certain nombre de chambres garnies pour les personnes vivant seules et pour les sociétaires qui, momentanément, ont besoin d'un agrandissement de logement : soit parce qu'il leur survient des parents ou des amis, soit pour tout autre motif, comme par exemple celui de cas de maladie dans la famille.

Le logement sociétaire réunit donc, à n'importe quel point de vue on se place,

des avantages que ne peut offrir l'habitation en toute propriété.

XXXV

AGRÉMENTS, FÊTES ET PLAISIRS

Le palais social est la mise en pratique de l'amour du prochain; c'est la porte par laquelle l'homme fait ouvertement son entrée dans la voie des lois de la vie; quand il en est arrivé à comprendre ainsi sa destinée, quand il a su concevoir la répartition du travail et de ses fruits sur des bases équitables, quand il a su tout constituer autour de lui, pour son repos, sa tranquillité et sa sécurité, le même sentiment ne tarde pas à l'élever aux besoins des jouissances de l'art et de l'intelligence, et le palais social doit offrir, sous ce rapport, les ressources les plus nouvelles et les plus grandement comprises, parce que ces ressources se rattachent à toutes les autres conditions du bien-être et du développement de l'esprit et du cœur.

Aussi le palais social, tel que nous l'avons décrit, est-il magnifiquement doté pour

procurer toutes ces satisfactions à ses habitants : ses grandes cours vitrées, ses salles publiques, son théâtre, sa bibliothèque, sont, pour les jouissances communes et individuelles, des ressources impossibles à réaliser, dans des conditions aussi satisfaisantes, pour une population autrement organisée.

D'autres éléments de satisfaction existent au dehors du palais, par les jardins, les pelouses, les ombrages qu'entourent les eaux tranquilles de l'Oise : chacun se promène à son gré ; ici des habitants pêchent à la ligne, là des groupes font la conversation sur les bancs du jardin, pendant que d'autres font la promenade en barque, et que les enfants courent par les allées, autour des massifs, et sur les pelouses, où toute la joyeuse troupe prend ses ébats.

Il y a donc, au Familistère, beaucoup de délassements dont bien des gens aisés sont privés, et ces avantages sont unis au plaisir que procure une société facile à rencontrer.

Les sociétés théâtrales, chorales et de musique sont les heureux auxiliaires de ces moyens de délassements et de distractions.

La société chorale se compose des écoliers les plus avancés en musique, des élèves sortis des écoles et des amateurs qui se rencontrent parmi les sociétaires.

Les répétitions musicales de cette société ont lieu, deux ou trois fois par semaine, dans le foyer du théâtre, faisant face au palais. Pendant les belles soirées d'été, les croisées de la salle d'orchestre sont ouvertes; la population peut sortir sur la place centrale extérieure et jouir, en se promenant, du plaisir d'écouter les morceaux de musique que les amateurs de la ville viennent entendre de leur côté, en se mêlant aux groupes des habitants du Familistère.

Tous les délassements, tous les agréments sont ainsi accessibles à la population entière, parce que le palais social les met à la portée de tous.

Les fêtes surtout ont, au Familistère, un caractère de majesté et de grandeur dont la classe ouvrière ne peut nulle part ailleurs avoir aussi complétement l'honneur de l'initiative.

Dans les grandes cours vitrées du palais, où deux à trois mille personnes peuvent se réunir et circuler à l'aise, la moindre

décoration fait aussitôt un magnifique effet et se prête aux plus grandes solennités.

C'est un spectacle grandiose que celui des deux fêtes principales du Familistère, consacrées au travail et à l'éducation, et bien propres à faire comprendre aux sociétaires la distance qui les sépare de l'état d'abandon où ils se trouvaient naguère dans la maison isolée. Au palais social, la population ouvrière, sans sortir de chez elle, se donne le spectacle des honneurs qui lui sont dus.

La proclamation des mérites de la pratique industrielle et la proclamation des progrès de l'enfance se font en présence des parents, des amis et des nombreux curieux attirés de tous les points du canton.

Aussitôt cette fête du jour terminée commence la fête de nuit : la cour est transformée à vue d'œil, par la corporation des pompiers, en une immense salle de bal : les musiciens prennent place sous le portique élevé pour la fête, et mille danseurs et danseuses s'élancent aux sons de l'orchestre et se livrent aux plaisirs du bal jusqu'à une heure assez avancée de la

nuit, pendant que deux mille personnes viennent jouir de ce spectacle du haut des galeries du palais.

Le lecteur reste juge de l'effet de pareilles solennités sur l'esprit des sociétaires, petits ou grands : tous se sont unis pour les préparatifs et les jouissances de la fête commune, le plaisir de chacun s'est augmenté du plaisir de tous, et le sentiment de l'amour du travail, de l'accord et de la solidarité a fait un nouveau pas dans tous les cœurs.

XXXVI

RÈGLEMENT ET LIBERTÉ

Malgré les principes exposés dans ce livre, beaucoup de personnes se demanderont encore quelle est la règle de la vie au Familistère ; car peu de gens savent concilier les principes avec les faits. Beaucoup voudront croire à un renversement complet des mœurs et des habitudes de la famille, ils croiront à un règlement nécessaire, obligatoire, et même sévère : il ne suffit pas d'avoir largement posé les droits de la liberté humaine, pour beaucoup de

personnes, il faut encore exposer comment la liberté se pratique.

Nous n'aurons en ceci qu'à faire une simple remarque. Dans les grandes villes, les maisons ont quatre étages et davantage; un même escalier conduit à tous les appartements ayant leurs portes sur le palier de chaque étage; l'escalier est commun à tous les locataires et libre au public. On n'a jamais vu que ces entrées de logement, resserrées les unes sur les autres, fussent une atteinte à la liberté de personne ni aux habitudes de la famille. Pourquoi en serait-il autrement au Familistère, où les logements ont leurs entrées sur de vastes galeries avec l'espace devant elles et une voie largement ouverte.

Le Familistère présente donc infiniment moins de causes de promiscuité que les logements des villes.

Les habitations des villes n'ont pas de règlement, le Familistère n'en a pas davantage : l'habitant y est complétement libre.

Il ne faut pas s'y méprendre : la liberté est de l'essence absolue du droit, rien n'est durable dans les institutions humaines si la liberté n'est respectée.

Malgré ce que j'ai établi de l'influence que les dispositions matérielles de l'habitation peuvent avoir sur l'amélioration du sort des classes ouvrières, il faut qu'il soit bien compris que cette amélioration doit se développer d'elle-même : le milieu doit la produire, elle ne doit pas être imposée.

Il faut que l'habitant des nouvelles demeures trouve dans leur usage des facilités nouvelles, des avantages nouveaux, sans rien perdre de ceux qu'il possède ailleurs ; il faut qu'il voie s'effacer, une à une, les causes de malaise qu'il rencontre ordinairement dans son logement, sans que la demeure nouvelle lui impose le sacrifice d'aucun bien ; aussi l'édifice du Familistère a des entrées, mais il n'a ni portes ni grilles ; chacun entre, sort, va, vient à son gré, à toute heure, et partout, sans consulter personne ; la nuit, le jour, des caves aux greniers, à tous les étages, le Familistère est libre !

La liberté est le principe consacré au Familistère comme règle de toutes les mesures qui y sont prises ; ni la famille ni l'individu n'ont à s'y occuper d'un règlement ; il n'y en a pas d'autre

que celui qui est inscrit dans la conscience des sociétaires. Le bien s'y pratique parce que l'habitation nouvelle correspondant aux besoins de tous, chacun respecte le bien commun duquel son bien-être propre est intimement solidaire; des infractions fréquentes à cette règle naturelle, sur un point quelconque, seraient une indication de l'imperfection de certaines dispositions matérielles, il faudrait faire les réformes nécessaires : il suffit de supprimer la cause pour supprimer l'effet.

Les améliorations de l'habitation ouvrière doivent être ainsi comprises; elles ne doivent pas imposer à l'individu les conceptions plus ou moins bien raisonnées d'un architecte; l'architecte, au contraire, doit être à la recherche des moyens de répondre aux exigences de l'habitation propre à donner à l'homme le bien-être que sa nature sollicite; c'est à la satisfaction de ces exigences que l'architecte doit plier ses conceptions.

L'homme est jaloux de sa liberté, même de la liberté qui le fait croupir dans le mal et dans la douleur; gardons-nous de porter atteinte à ce sentiment, c'est un droit qui nous échappe. Quelque sage que

nous soyons, nous ne sommes que des hommes, et notre nature est sujette à l'erreur.

L'âme humaine a une tâche secrète à accomplir sur la terre, et notre ignorance est trop profonde sur les vues du Créateur pour que nous nous permettions de violenter personne dans la liberté de son existence; usons donc de notre liberté personnelle pour réaliser le bien que nous concevons, mais faisons que le bien sorte des résultats de nos mesures sans que l'individu ait à en souffrir dans sa liberté d'action, et nous aurons dignement contribué à l'amélioration de l'existence de nos semblables.

XXXVII

POLICE OU ORDRE INTÉRIEUR

Mais, dira-t-on, les ouvriers ne deviennent pas tous des petits saints parce qu'ils sont devenus habitants du Familistère, et il faut bien que l'ordre soit maintenu par un procédé quelconque; il faut bien que les rixes, les mauvais traitements, le ta-

page, soient réprimés; il faut bien que les atteintes portées aux droits des autres soient punies ; il faut bien que des exemples soient donnés pour intimider les malfaiteurs.

Cela est vrai; il existe des exceptions en toute chose, au moral comme au physique.

Il y a des indignes dans toutes les classes de la société, chez les ouvriers et les pauvres comme chez les nobles et les bourgeois. Mais la différence entre les premiers et les derniers, c'est que la classe pauvre manque souvent du nécessaire, et qu'elle a tout à chercher quand elle veut l'obtenir, tandis que la classe aisée n'a rien à demander à personne ; elle jouit de tout ce qu'elle désire.

La vérité à dire en l'honneur de la classe ouvrière, c'est que les malfaiteurs sont rares parmi elle, et que le dévouement y est commun. Il faut donc que les préjugés existants contre cette classe disparaissent de la société, et qu'on ne croie pas plus longtemps à la nécessité des moyens d'intimidation pour diriger les classes ouvrières. Les moyens de justice, relevant et encourageant le sentiment du bien chez

les faibles, sont aujourd'hui les seuls au niveau des besoins du temps.

La sévérité de la répression n'est nulle part aussi grande que chez les peuples sauvages et barbares ; chez ces peuples, c'est presque toujours la torture ou la mort qui vient punir l'infraction à la loi ; la cruauté du juge est mille fois plus terrible que celle du malfaiteur.

Les âmes arriérées dans la vraie morale ne comprennent, comme triomphe du droit, que l'anéantissement de leurs adversaires, et que les représailles de la lutte, du sang versé et du carnage.

A mesure que les civilisations avancent dans la voie du bien, les mœurs s'adoucissent ; mais malgré cela, aujourd'hui encore, le grand tort des moyens de répression de nos sociétés, c'est de dépasser outre mesure l'importance du fait ou du délit, et de n'avoir en eux-mêmes aucun caractère moral propre à relever la dignité publique, et encore moins celle du justiciable.

Le croirait-on, la plus grande difficulté pour les questions d'ordre et de moralité au Familistère est provenue de ce que la police et le prétendu maintien de l'ordre

devaient se faire par des agents venant du dehors.

La police et la répression sont des fonctions qui ont leur amour-propre de profession et qui entendent défendre leurs prérogatives ; il leur faut des coupables et des justiciables, surtout sous un régime tel que nous l'avait fait l'empire.

Il ne pouvait donc être admis, de prime abord, que le Familistère, quoique ayant son existence particulière et propre, fût en droit de faire sa police intérieure, avec la mansuétude qui est entrée dans ses habitudes ; mais ces résistances extérieures se sont en grande partie éteintes par la force d'inertie qui leur a été opposée.

Car il faut le dire ici, pour l'édification de ceux qui croient que les classes ouvrières sont indiciplinées ou indisciplinables, il n'y a pas eu un seul procès de simple police dans le Familistère depuis sa fondation. Et pourtant, le palais renferme 900 personnes ; les réunions y sont fréquentes et nombreuses, les relations et les rapports sont des plus actifs entre tous les habitants.

Le fait principal de l'ordre et de la bonne conduite au Familistère, c'est que

la vie de chacun y est à découvert; le mérite y est honoré et mis en relief, et les actes nuisibles à la bonne harmonie des habitants y sont critiqués par la population tout entière.

Ceux qui commettent des actes nuisibles au bien ou à la tranquillité d'autrui le font en secret ou dans des moments d'oubli dont il désirent éviter la publicité.

La critique du mal commis, étant une peine morale redoutée, est celle consacrée au Familistère.

Lorsqu'un fait nuisible à l'ordre intérieur, à un titre quelconque, est commis par un des sociétaires, le fait, suivant son importance, donne lieu à un avertissement à domicile, ou il est signalé par voie de simple affichage, sans mentionner personne. Quand il y a récidive, ou que le fait a quelque gravité, l'affichage contient, outre le nom du sociétaire, une amende de 5 centimes à 5 francs au profit de la caisse mutuelle. La durée de l'affichage est momentanée et proportionnée au fait qui a motivé la peine.

Pour les faits d'une certaine gravité, les conseils élus par le suffrage universel, comme cela sera expliqué dans la section

suivante, se réunissent en conseil de censure, pour donner à la critique un caractère plus sévère et à l'affichage plus d'autorité. Les conseils peuvent prononcer l'exclusion du sociétaire en demandant qu'il soit congédié.

La critique est active et sévère sur tous les actes préjudiciables aux intérêts généraux de la population, mais la conscience publique n'est pas portée aux rigueurs de la répression, la population se contente du jugement de la critique ; le sentiment du pardon et de l'oubli domine dans tous les cœurs.

Les faits qui ne peuvent s'effacer par cette épuration seraient véritablement du ressort des tribunaux et donneraient lieu à l'élimination du sociétaire.

Si le palais social remplaçait nos villages, et que la justice fût organisée dans son sein, il y aurait bien peu de délits à réprimer et de crimes à punir, ou plutôt il n'y en aurait plus : les écarts de cette nature seraient des dérangements des fonctions mentales qu'il faudrait traiter comme des maladies.

XXXVIII

SYSTÈME ADMINISTRATIF

Le Familistère représente, sous le rapport de son organisation, une œuvre plus complète que beaucoup de ses visiteurs ne le pensent. Tâchons d'en exposer brièvement le mécanisme général, en négligeant les détails d'organisation, qui fatigueraient le lecteur.

Une commission administrative est chargée de la direction des intérêts de l'industrie de l'usine et, en même temps, des intérêts matériels du Familistère.

Cette commission surveille et contrôle les opérations du palais, mais elle en délègue l'exécution au fonctionnaire qui prend le titre d'économe du Familistère.

L'économat fait les approvisionnements de toutes les marchandises et denrées nécessaires au palais; leur réception et leur vérification à l'arrivée ont lieu sous la surveillance de l'économe, et avec l'intervention des personnes attachées aux divers magasins ou services qui doivent

faire la vente de ces marchandises.

Un magasin de réserve est chargé des approvisionnements, tant qu'ils ne sont pas distribués aux débits et magasins de détail.

Le Familistère est, en outre, divisé en autant de services spéciaux qu'il renferme d'opérations différentes les unes des autres : chaque service, suivant son importance, possède un ou plusieurs fonctionnaires.

Les débits, les magasins, et tous les services, sont, chacun dans leur genre, indépendants les uns des autres ; ils ont leurs livres auxiliaires et leurs moyens de contrôle appropriés à leurs opérations.

Chaque débit, chaque magasin, chaque service a un compte ouvert à l'économat, qui en résume les opérations ; chacun d'eux est débité des livraisons qui lui sont faites, de son loyer, des frais de son personnel, de l'intérêt de son capital propre, de l'amortissement de son matériel, de son assurance, de sa part de frais généraux, etc., et il est crédité de ses ventes et sorties.

Chaque jour, le montant des opérations de chacun des services et magasins de

vente est porté à son crédit respectif, et tous ces services se balancent en bénéfices ou en pertes à chaque inventaire, suivant la bonne ou la mauvaise direction qui leur a été donnée pendant le semestre.

Cette division des opérations permet de faire, où et quand cela est jugé convenable, des récolements partiels, par lesquels on peut apprécier, de temps à autre, la marche des services en particulier, sans attendre le jour de l'inventaire.

Les fonctions, réparties dans les différents services du Familistère, appellent soixante-dix à quatre-vingts personnes de la population intérieure à prendre, à des degrés divers, une part active à la marche journalière des opérations et des services utiles à tous les sociétaires.

Les fonctions de la commission administrative du Familistère se bornent à la surveillance matérielle du palais, à la direction du personnel des services, ainsi qu'à celle de la marche commerciale et financière des opérations.

Pour ce qui est de l'administration de toutes les institutions et sociétés que le Familistère renferme, la commission ad-

ministrative n'y intervient que pour les renseignements à donner, pour la part des fonds à verser, par l'usine, à la caisse de prévoyance, et pour le contrôle financier et comptable, lorsqu'il y a lieu. Tout le reste est dirigé et administré par des comités élus, par la voie du suffrage, dans les sociétés librement formées pour la bonne marche de ces institutions.

Lorsqu'il s'agit des intérêts du travail, les comités sont nommés au suffrage universel des ouvriers.

Chacun des comités, ainsi nommé, propose les statuts, qui sont ensuite discutés, modifiés et votés en assemblée générale des membres de chaque société.

C'est ainsi que fonctionnent, au Familistère et dans son usine, les sociétés, les corporations et les comités : de secours et de prévoyance, de pharmacie, des soins médicaux, des pompiers, de la musique, des fêtes et plaisirs, du cercle, de la bibliothèque, des réclamations du travail, etc.

Toutes ces sociétés font leurs statuts à leur convenance, les modifient et les changent en toute liberté.

Un conseil de douze membres, élu par-

mi les hommes, et un conseil de douze membres, élu parmi les femmes, complètent au Familistère l'ensemble des corps électifs.

Ces deux conseils sont nommés par le suffrage universel des électeurs du Familistère. Sont considérés comme électeurs tous les individus arrivés à l'âge où ils sont en état de se suffire par leur capacité au travail, après leur sortie des écoles; à défaut de brevet de capacité, le minimum d'âge est fixé à seize ans pour les deux sexes.

Je vois ici sourire les partisans de la routine, et surtout les hommes qui, amis du droit et de la liberté, n'en comprennent néanmoins la jouissance qu'à leur profit.

Au Familistère, on aime la liberté et le droit en eux-mêmes et pour tous; la population ne sacrifie, sous ce rapport, rien au préjugé; les femmes ne sont, par conséquent, pas exclues des prérogatives électorales; elles s'en montrent au moins aussi jalouses que les hommes, et sont certainement plus empressées à en accomplir les devoirs.

Les fonctions des conseils du Familis-

tère sont surtout des fonctions d'initiative et d'observation; leurs attributions n'ont rien de limité ni pour l'un ni pour l'autre; ils ont tous deux la liberté de discussion pour règle, et peuvent, par conséquent, s'occuper des mêmes questions. Il est dans le droit de chacun de ces conseils que l'un prétende à un rôle plus utile que l'autre.

Néanmoins, leurs aptitudes et leurs tendances naturelles sont différentes; le conseil des hommes s'occupe plutôt des questions d'amélioration dans le travail, d'institutions de prévoyance, de répartition, de l'organisation des fêtes.

Le conseil des dames s'occupe plus particulièrement de ce qui a rapport aux fonctions domestiques, de la qualité des denrées qui se vendent au Familistère, de la propreté et de la salubrité générales, des soins donnés à l'enfance, des lavoirs et buanderies, et de toutes les améliorations qui peuvent venir en aide au ménage.

Ces conseils se réunissent quand ils le jugent convenable; leur influence agit sur les mesures d'ordre reconnues utiles; ils donnent leur avis sur la marche des opérations du Familistère; communication

leur est faite des résultats des inventaires et des dépenses générales faites au profit de la population.

Les conseils rédigent des procès-verbaux de leurs réunions, dans lesquels la commission administrative puise des éléments de direction.

Les conseils sont les arbitres des hautes questions d'ordre; ils sont appelés à se prononcer sur les infractions commises aux habitudes de bonne confraternité, sur les actes compromettant, à un titre quelconque, l'ordre du Familistère, et surtout sur les causes qui pourraient motiver le congé d'un sociétaire.

Les attributions des conseils s'étendent aussi, par conséquent, aux encouragements qu'il convient de donner aux différents mérites qui se distinguent dans l'usine et le Familistère; ils signalent le zèle et l'exactitude dans les fonctions, comme l'oubli ou la négligence des fonctionnaires.

Les conseils sont donc un levier d'influence morale, servant au fonctionnement régulier des intérêts généraux du palais, et un élément utile dans la marche de son administration.

XXXIX

LE POUVOIR DIRIGEANT

La question que j'aborde ici n'est pas la moins grave de celles à résoudre dans nos sociétés, où tous les éléments sont en travail de transformation: les matériaux pour édifier les pouvoirs surtout ne se présentent à l'observateur qu'à l'état confus et sont difficiles à rassembler.

Le palais social nous offre pourtant, unis dans une véritable solidarité, tous les éléments de la vie communale, restés jusqu'ici séparés et sans lien réel; il nous montre ces éléments constituant une société homogène, autonome, qui a son existence et sa vie propres, et cependant nous n'avons pas encore vu quel pouvoir donne l'impulsion à cette société ni quel principe assure sa durée et ses moyens de direction.

La nécessité d'assurer la stabilité du pouvoir dirigeant se présente peut-être plus souvent à l'esprit des personnes visitant le Familistère que partout ailleurs.

En voyant l'ordre, l'agencement et le fonctionnement de tout cet ensemble, beaucoup me disent : « Que deviendra cette œuvre quand vous n'y serez plus? Votre fils peut s'inspirer de vos sentiments, mais enfin il est mortel comme vous, et on peut prévoir que le sort de l'héritage mette un incapable, un insensé, un indigne à votre place : alors une mauvaise direction amènera le désordre et la ruine. »

Voilà comment des personnes, qui trouvent tout naturel que le sort des nations soit livré aux hasards de l'hérédité, font du principe d'hérédité même une objection contre le Familistère, et établissent souvent, à leur insu, que l'hérédité est impuissante à perpétuer un pouvoir souverain, capable de maintenir la bonne harmonie et la prospérité des fonctions dans une société quelconque.

Si ces personnes se préoccupent peu, pour les fortunes individuelles, des fluctuations et des vicissitudes qu'elles considèrent comme des accidents de la vie dont ceux qui les éprouvent supportent la responsabilité; elles sont néanmoins frappées des conséquences de ces revers de fortune, lorsqu'il s'agit de mille personnes vivant

heureuses et tranquilles, à l'abri d'une organisation protectrice de leurs droits et de leur avenir.

Dans ces circonstances, les partisans de l'hérédité ne veulent plus que le sort d'une population tout entière soit confié à des incapables, parce qu'ils redoutent pour elle les mauvaises chances de l'hérédité.

L'hérédité est donc condamnée comme système de pouvoir dirigeant du palais social, même par les plus zélés partisans de ce système.

C'est qu'en effet les pouvoirs dirigeants, basés sur l'hérédité, sont condamnés par les faits devant les besoins que l'industrie a fait naître dans la société moderne. Trop souvent le fils, ignorant ou dissipateur, est incapable de donner suite à la direction d'un père habile ; ou même, chez les enfants de mérite, les aptitudes et les goûts sont différents de ceux de leur père et font obstacle à la continuité régulière des industries.

Mais, s'il est constant que les pouvoirs fondés par l'autorité de la force brutale ou de l'hérédité sont condamnés à disparaître des sociétés humaines, il est vrai de dire aussi que les moyens de faire tou-

jours arriver les plus dignes au pouvoir n'ont pas encore trouvé leur formule, et que les gouvernements, même issus du suffrage des populations, sont loin d'être toujours irréprochables.

Cependant, la nature n'ayant véritablement distingué les hommes entre eux que par la différence de leurs mérites, de leurs talents et de leur génie, il est conforme aux données de la logique et de la raison, — parce que cela est aussi conforme aux données de la science de l'homme, — de conclure que la nature laisse à l'universalité des hommes le soin de distinguer parmi eux les plus méritants et les plus capables, pour leur confier les pouvoirs nécessaires à la direction des intérêts sociaux.

Je généralise et ne fais point de distinctions entre les sociétés petites ou grandes, car je considère désormais comme sociétés l'usine, la fabrique, l'atelier, et toute entreprise enfin dans laquelle une réunion d'hommes travaillent à une œuvre commune, à un résultat commun ; et je pose en principe absolu que, du jour où seront résolues, d'une façon définitive, la constitution et la forme du gouvernement

du travail et des intérêts d'une entreprise comme celle du Familistère et de son usine, ou même d'une simple usine, dès que ce gouvernement donnera complète satisfaction, pour le présent, à toutes les parties intéressées, et répondra à toutes les prévisions de l'avenir, de ce jour-là, le système de gouvernement qui convient à la commune et à l'État sera aussi résolu.

Il y a plus, la solution définitive du gouvernement des peuples ne sera trouvée que le jour où les rapports des intérêts du travail et du capital seront conciliés dans la société.

Il faut donc favoriser l'esprit d'association entre le travail et le capital; il faut en encourager l'application comme seule voie de conciliation des droits de tous.

C'est ainsi que se soutiendront, que se perpétueront indéfiniment les entreprises et les institutions humaines, au profit des générations qui se succèdent; c'est ainsi que s'éclairera le difficile problème du gouvernement des sociétés.

La constitution des pouvoirs dirigeants et le véritable exercice de la volonté publique exigent un progrès social que les

institutions et le temps pourront seuls accomplir.

Mais ce qui exercera la plus grande influence sur les destinées de la nation, ce sera l'institution de l'enseignement intégral et libre, ouvert à tous les enfants du peuple ; alors on verra chacun se classer, suivant ses aptitudes, dans les différents ordres des institutions scientifiques de la nation, où se développeront les capacités naturelles propres à toutes les fonctions.

Telle est la voie que le Familistère a ouverte à son administration future ; c'est par l'éducation et l'instruction qu'il développe et fait grandir, en savoir et en intelligence, la génération qui s'élève ; et c'est au milieu d'elle qu'il espère voir se perpétuer ses traditions et puiser les éléments de sa prospérité.

Mais on comprendra que le Familistère et son usine n'ont pas eu, plus que tout autre centre de population, la ressource de trouver, par voie d'élection naturelle, des capacités développées à l'avance pour les placer dans la hiérarchie des fonctions de l'industrie et du travail, afin de juger ces capacités à l'œuvre, et de leur confier

ensuite la part de direction dont elles seraient reconnues capables.

Ce qui se fait pour la direction du Familistère et de son usine diffère donc peu, quant au choix des fonctionnaires, de ce qui se fait dans la direction de toutes les entreprises actuelles ; le hasard en a rassemblé les éléments qui, pour la plupart, ont vu les choses s'édifier sans comprendre la pensée qui y présidait, ou sont restés longtemps incrédules devant le but poursuivi.

Il n'est pas dans la puissance d'un homme de se soustraire à de semblables difficultés ni d'élever tout d'un coup le niveau de la pensée publique : une telle évolution ne pourra s'accomplir que sous l'influence d'institutions politiques inspirées par l'amour du peuple et du progrès.

Le Familistère a donc à lutter contre les obstacles que lui créent l'ignorance du bien et l'habitude du mal; il a à souffrir, dans sa fondation, de tous les embarras résultant du peu qui a été fait en France pour l'éducation et l'instruction du peuple; il a à souffrir dans son développement des difficultés qui lui sont créées par les pou-

voirs hostiles à toute idée ouvrant une voie nouvelle à l'émancipation des classes laborieuses.

Tous ces embarras, inhérents à une fondation comme celle du palais social, ne disparaîtront que quand la France, échappant au gouvernement des partis, saura fonder les institutions politiques et sociales qui assureront le règne du droit, du devoir et de la justice, règne sous lequel, se possédant et se gouvernant elle-même, la France grandira heureuse et prospère.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES

—

	Pages.
Notice sur Godin	v
I. — Les équivalents de la richesse	7
II. — Le palais social	21
III. — Détails de construction	25
IV. — Propriétés de l'unité architecturale	30
V. — Facilité des relations	31
VI. — Économie domestique	32
VII. — Généralisation du bien-être	35
VIII. — L'air : ventilation et salubrité générales	42

Pages.

IX. — L'eau : sources, fontaines et consommation..... 46
X. — — réservoirs et arrosages. 49
XI. — — lavoirs et buanderies.. 51
XII. — — bains, douches et piscine 54
XIII. — La lumière : symbole du progrès..... 56
XIV. — — éclairage de jour..... 59
XV. — — éclairage de nuit 61
XVI. — Sécurité des personnes..... 66
XVII. — Remarques..... 69
XVIII. — Objections 71
XIX. — Opposition et obstacles..... 75
XX. — L'association empêchée..... 79
XXI. — Voie de libre émancipation. 83
XXII. — Le capital de l'ouvrier..... 86
XXIII. — Marche financière..... 89
XXIV. — Locations et revenus..... 93
XXV. — Ressources sociales intérieures..... 99
XXVI. — Les principes en action..... 105
XXVII. — Service médical..... 113
XXVIII. — Éducation intégrale..... 116
XXIX. — Nourricerie et pouponnat... 135
XXX. — Bambinat..... 146
XXXI. — Écoles..... 149

Pages.

XXXII. — Principes d'organisation.... 151
XXXIII. — Services de propreté générale..... 154
XXXIV. — Convenances du logement.. 158
XXXV. — Agrément, fêtes et plaisirs.. 160
XXXVI. — Règlement et liberté..... 164
XXXVII. — Police ou ordre intérieur... 169
XXXVIII. — Système administratif..... 174
XXXIX. — Le pouvoir dirigeant..... 181

FIN DE LA TABLE.

Typog. de Rouge et Ce, rue du Four-Saint-Germain, 43.

BIBLIOTHÈQUE DÉMOCRATIQUE

1. Louis Blanc. — Napoléon.
2. Esquiros. — Les Paysans.
3. A.-S. Morin. — Séparation de l'Etat et de l'Eglise.
4. E. Acollas. — Les Enfants naturels.
5. V. Poupin. — La Guerre, 1870-71.
6. *Sous presse*
7. Bancel. — Les Mystères.
8. J. E. Alaux. — La République.
9. Bonnemère. — La Commune agricole.
10. Henri Martin. — Jeanne Darc.
11. V. Poupin. — Les Princes d'Orléans.
12. E. Hamel. — Origines de la Révolution.
13. L. Richer. — Le livre des Femmes.
14. Andréi. — Les Jésuites.
15. Lemonnier. — Les Etats-Unis d'Europe.
16. V. Schœlcher. — Le Deux Décembre.
17. M.-L. Gagneur. — Le Divorce.
18-19. Garnier-Pagès. — L'Opposition et l'Empire.
20. V. Poupin. — Le Mandat impératif.
21. Cayla. — La fin du Papisme.
22. Yves Guyot. — Nos Préjuges politiques.
23. M. Nadaud. — Les Sociétés ouvrières.
24. L. Viardot. — Science et Conscience.
25-26. V. Poupin. — Les Homélies de Voltaire.
27. Ch. Fournier. — L'Association et le Travail attrayant.
28. A.-S. Morin. — La Confession.
29. *Sous presse.*
30. Ch. Sauvestre. — L'Education cléricale.
31. *Sous presse*
32. Ernest Legouvé. — La Femme en France au XIXe siècle.
33. V. Schœlcher. — La Propriété, la Famille et le Christianisme.
34. Jules Simon. — L'Instruction gratuite et obligatoire.
35. E. Sorin. — La France impériale.
36 à 37. *Sous presse.*
38. Godin. — Les Socialistes et les Droits du travail.
39 à 41. *Sous presse.*
42. A.-S. Morin. — Le Mariage des Prêtres.
43 à 50. *Sous presse.*
51. M.-L. Gagneur. — La Politique au village.
52. J.-M. Cayla. — L'Histoire de la Messe.
53. E. Sorin. — Jules Grévy (Etude politique).
54 à 59. *Sous presse.*
60. Godin. — La Richesse au service du Peuple.
61 à 79. *Sous presse.*
80. André Léo. — La Commune de Malenpis.
81 à 89. *Sous presse.*
90. Victor Poupin. — Le Droit divin.

DÉPOT CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
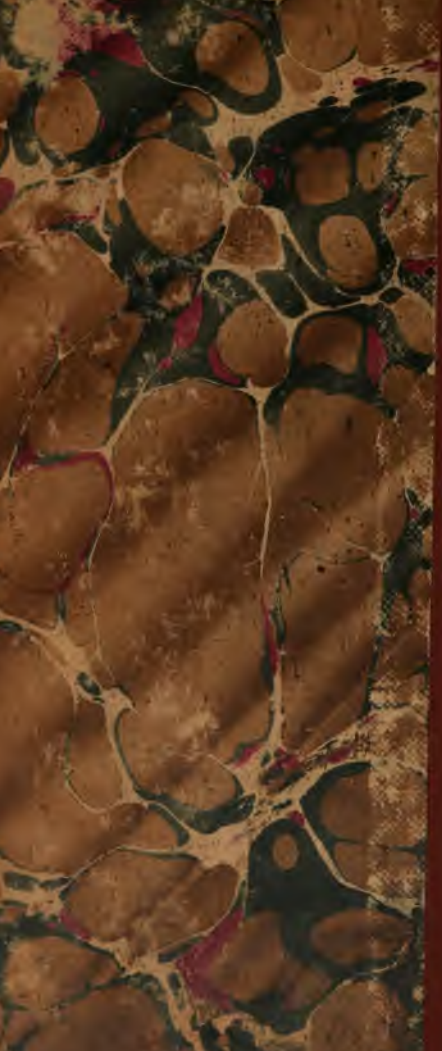
Paris. — Typ. de Rouge et Cie, rue du Four, 43.